

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère des Finances

ISSN 1718-6609

This document is available in English.

Ministère des Finances

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2012-2013

Vue d'ensemble du ministère	7
Mission	7
Activités du ministère	7
Principales priorités du ministère	9
Aperçu – Sphères de responsabilités	10
Organismes, conseils et commissions	18
Rendement et résultats	22
Perspectives d'avenir	24
Organigramme	27
Lois	28
Information financière du ministère	32
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2012-2013	32
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	32
Liste des acronymes	33
Pour nous joindre	35
Annexes	37
Rapport annuel 2011-2012 (réalisations)	39
Dépenses réelles provisoires et effectif du ministère, 2011-2012	53

Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2012-2013

Ministère des Finances

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

MISSION

La mission du ministère des Finances est de promouvoir une économie dynamique, innovatrice et florissante et de gérer le budget, les finances et la réglementation connexe de la province de l'Ontario. En outre, il offre des programmes de revenu et d'avantages fiscaux afin de favoriser un meilleur avenir pour les Ontariennes et les Ontariens.

Le ministère :

- s'assure que les priorités du gouvernement s'harmonisent avec le plan financier de la province;
- soutient un climat favorisant la croissance économique et la création d'emplois dans la province;
- fait la promotion de la prestation efficace et efficiente des services gouvernementaux aux citoyens;
- assure une gestion prudente de la dette de la province et veille à ce que les organismes publics rendent compte aux contribuables de l'utilisation de leurs fonds;
- offre une expertise et des services en matière de perception, de vérification et de visualisation des données à l'échelle du gouvernement afin d'éliminer le chevauchement et le dédoublement dans toute la mesure du possible et de moderniser les processus internes.

ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère des Finances assume plusieurs rôles variés, tous axés sur le soutien d'un climat économique, fiscal et d'investissement solide pour l'Ontario, tout en assurant la responsabilisation à l'égard de l'utilisation des fonds publics.

Il offre du soutien aux ministères et aux organismes de la fonction publique de l'Ontario en :

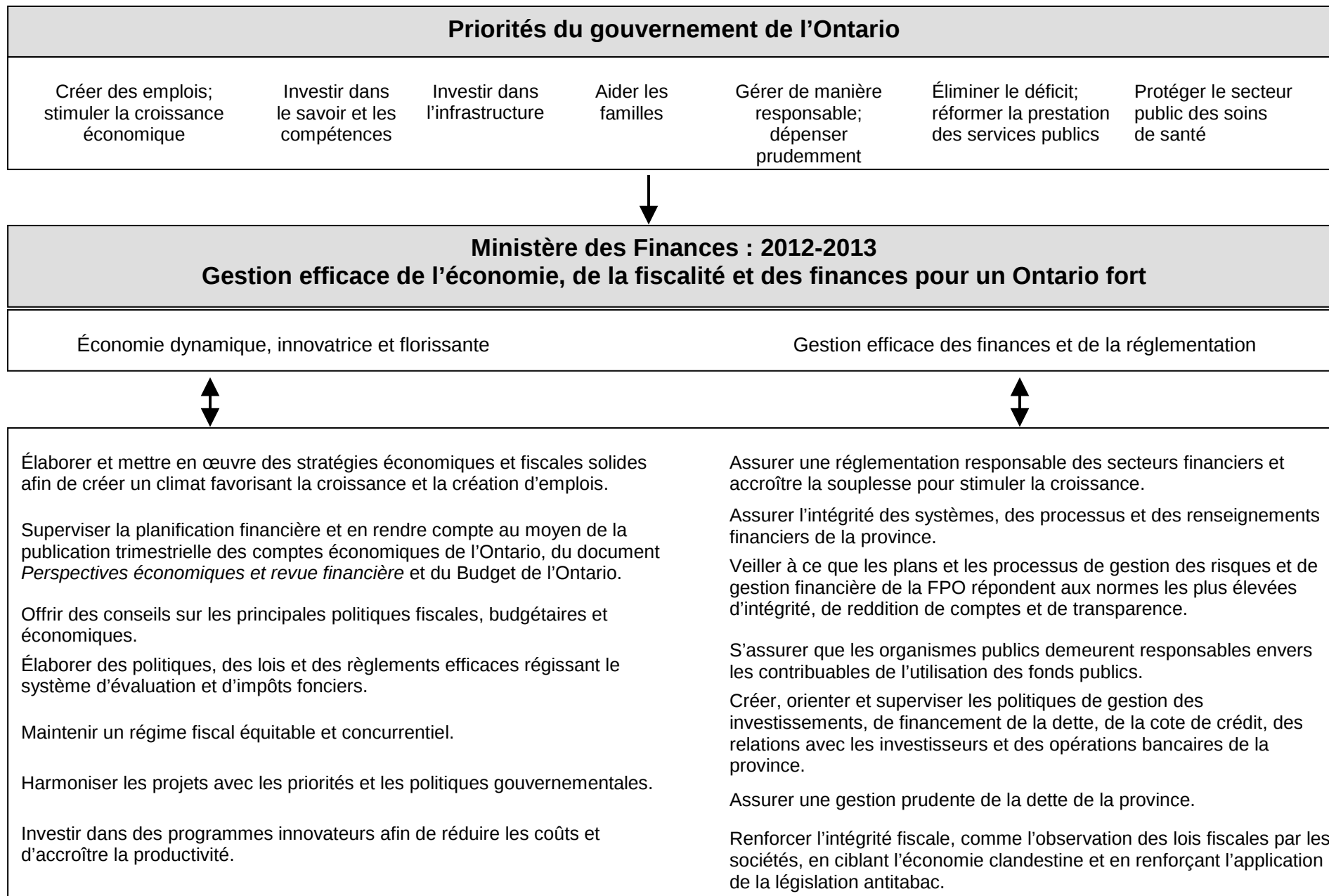
- donnant des conseils concernant les politiques principales en matière de fiscalité, de taxation et d'économie au ministre des Finances, aux comités du Conseil des ministres et au Premier ministre;
- préparant le budget provincial, le budget des dépenses, une mise à jour fiscale et économique en milieu d'exercice (*Perspectives économiques et revue financière*, aussi appelé l'exposé économique d'automne) et la publication trimestrielle des comptes économiques et des comptes publics de l'Ontario;
- faisant état du plan et des résultats économiques et financiers de l'Ontario au public;
- faisant la promotion des méthodes modernes de contrôle dans la fonction publique de l'Ontario et de la responsabilisation dans l'utilisation des fonds publics dans tous les établissements du secteur public de l'Ontario, y compris les universités, les hôpitaux et les conseils scolaires.

En outre, le ministère :

- gère les ententes financières et la dette de la province;
- est responsable des lois applicables et réglemente, par l'entremise de ses organismes, le secteur des services financiers, y compris les sociétés de valeurs mobilières, les régimes de retraite, les courtiers et agents en hypothèques et les administrateurs d'hypothèques et les compagnies d'assurance;
- appuie directement les priorités du gouvernement qui consistent à renforcer l'économie et à créer en Ontario un climat davantage propice aux affaires en sensibilisant le contribuable et en menant des examens indépendants des contestations qui favorisent la conformité, tandis que les activités d'application de la loi contribuent à décourager la non-conformité;
- administre de façon efficiente les programmes fiscaux et d'avantages fiscaux en offrant des programmes de sensibilisation et d'intervention afin de favoriser la conformité volontaire en vertu d'une démarche intégrée en matière de service à la clientèle et en offrant du soutien aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu;
- supervise certains organismes responsables devant le ministre des Finances;
- fournit des conseils sur les politiques d'évaluation foncière et d'impôts fonciers ainsi que sur les relations financières de l'Ontario avec les municipalités et gère le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, le principal paiement de transfert du gouvernement aux municipalités.

Les activités du ministère des Finances ont pour objet de jeter les bases financières des autres activités de la fonction publique de l'Ontario et d'en faciliter la réalisation.

Principales priorités du ministère des Finances



APERÇU – SPHÈRES DE RESPONSABILITÉS

Le ministère des Finances est responsable d'un large éventail de services et d'activités stratégiques, dont les suivants :

Le **Bureau de la fiscalité, des organismes et des régimes de retraite** conseille et aide le ministre et le sous-ministre des Finances et le gouvernement à préparer le Budget de l'Ontario et d'autres documents économiques et fiscaux, tels que le document *Perspectives économiques et revue financière*.

Le Bureau a également les responsabilités suivantes :

- l'élaboration de politiques et l'analyse quantitative en matière d'imposition des produits de base, d'impôt des sociétés, d'impôt sur la masse salariale, d'impôts personnels, de taxe de vente et d'avantages fiscaux;
- l'élaboration de politiques et de lois touchant les questions relatives aux régimes de retraite des employés et à la sécurité du revenu;
- les questions touchant la fiscalité intergouvernementale et le système de revenu de retraite (SRR), dont le Régime de pensions du Canada (RPC);
- l'étude et l'analyse de la compétitivité fiscale de l'Ontario et des tendances sociales et économiques émergentes en ce qui a trait aux politiques relatives à la fiscalité, aux régimes de retraite, à la sécurité du revenu et aux avantages sociaux;
- les conseils au ministre sur l'élaboration de politiques et l'analyse quantitative des droits et des impôts du gouvernement;
- la gestion du Programme de consignation de l'Ontario concernant les contenants de boisson alcoolisée;
- la direction et la coordination de l'élaboration des politiques gouvernementales sur les jeux et l'alcool et la gestion des rapports, sur les plans de la reddition de comptes et de la supervision, avec la Régie des alcools de l'Ontario, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la Commission des courses de l'Ontario pour le compte du ministère des Finances.

Le **Bureau des politiques économiques** fournit au ministre des Finances des prévisions et des analyses relatives à l'économie et aux revenus de la province, une analyse et des conseils concernant les répercussions économiques des politiques proposées, ainsi que des conseils et des renseignements sur les enjeux et les tendances économiques. De plus, le Bureau contribue à l'élaboration de stratégies économiques saines qui favorisent la croissance de l'économie et la création d'emplois. Il fournit des analyses et des conseils sur les propositions de projet présentées dans le cadre des programmes de développement économique, des analyses et des conseils à l'égard du cadre de réglementation des institutions financières et du secteur des services financiers ainsi que des projections démographiques et une analyse des questions démographiques.

Le Bureau des politiques économiques offre des conseils sur le rendement de l'économie et des marchés financiers, la réglementation et les politiques, y compris la réglementation des valeurs mobilières, des institutions de dépôt et du secteur des assurances. Le Bureau fournit au ministre des Finances des conseils et des analyses à l'appui d'un environnement économique sain assurant le maintien de la prospérité grâce à une croissance économique durable et à la création d'emplois. Cela comprend les politiques qui portent sur l'investissement dans le savoir et les compétences ainsi que la réduction de la pauvreté et qui aident l'économie à devenir plus innovatrice et plus écologique.

Le Bureau représente également l'Ontario dans le cadre des discussions fédérales-provinciales-territoriales sur les politiques en matière de services financiers, les analyses et les prévisions économiques et la planification financière, ainsi que des négociations avec Statistique Canada.

La **Division des relations provinciales-municipales en matière de finances** offre des conseils en matière d'élaboration des politiques, des lois et des règlements régissant le système d'évaluation et d'impôts fonciers en Ontario, y compris les impôts fonciers prélevés à des fins scolaires et le programme de plafonnement de la taxe professionnelle. La Division est également le principal organisme gouvernemental chargé des ententes fiscales avec les municipalités. Elle gère le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), d'une valeur de 583 millions de dollars¹. Il est possible d'obtenir de l'information supplémentaire sur le FPMO à l'adresse <http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ompf/2012/index.html>.

La Division poursuit la mise en œuvre des recommandations découlant de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services (EPMFMPS) qui touchent le FPMO. Par conséquent, les municipalités obtiendront un montant supérieur à 1,8 milliard de dollars en 2012 grâce à l'effet combiné du FPMO et des augmentations provinciales : 583 millions au titre des subventions du FPMO et 1,2 milliard de dollars à celui de la réduction des coûts découlant des augmentations de la province.

Le **Bureau du budget et du Conseil du Trésor** fournit des analyses et du soutien au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG) concernant particulièrement les processus de planification axée sur les résultats et de budgétisation des dépenses, l'élaboration du plan financier et la supervision des dépenses en cours d'exercice.

Le Bureau est en outre chargé d'élaborer et de superviser le plan financier et de rendre compte de ses résultats en vue de la préparation des comptes économiques trimestriels de l'Ontario, du document *Perspectives économiques et revue financière* et du Budget de l'Ontario, ainsi que les relations fédérales-provinciales en matière de fiscalité.

En 2012-2013, le Bureau du budget et du Conseil du Trésor continuera de soutenir les efforts déployés par le gouvernement, dans le contexte financier actuel, pour assurer un climat économique, fiscal et d'investissement solide et concurrentiel pour l'Ontario dans le cadre des initiatives suivantes :

- collaborer avec les collègues des organismes centraux pour intégrer les processus décisionnels en matière financière et politique, fournir des conseils au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement et orienter les ministères de façon à ce qu'ils réalisent les priorités fiscales;
- faciliter la mise en œuvre des plans du ministère en matière de dépenses d'une manière conforme à l'orientation et aux priorités générales présentées dans le Budget de 2012;
- élaborer et surveiller le plan financier et les résultats de la province et en faire rapport, en coordonnant notamment les rapports trimestriels des finances de l'Ontario, le document *Perspectives économiques et revue financière* et le Budget de l'Ontario et

¹ Les 583 millions de dollars destinés au FPMO de 2012 correspondent à l'exercice financier des municipalités (janvier à décembre), qui diffère du cycle provincial de planification budgétaire (avril à mars).

conseiller le ministre des Finances et le gouvernement sur les intérêts et les politiques de l'Ontario à l'égard des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces.

La **Division du contrôleur provincial (DCP)** offre des conseils et du soutien au gouvernement sur les politiques en matière de comptabilité et de gestion financière. La Division veille à ce que des politiques et des pratiques de contrôle financier soient en place pour protéger les actifs de l'Ontario et assurer l'intégrité de ses systèmes, processus et renseignements financiers. Elle tient également les comptes publics de l'Ontario et prépare le rapport financier annuel, les états financiers consolidés et la divulgation des traitements dans le secteur public. Elle soutient aussi la préparation du Budget de l'Ontario, des comptes économiques trimestriels de l'Ontario et du document *Perspectives économiques et revue financière*.

Pour l'avenir, la Division a établi les priorités suivantes :

- mettre à jour les comptes publics de l'Ontario;
- préparer le rapport financier annuel, les états financiers consolidés et la divulgation des traitements dans le secteur public;
- soutenir la préparation du Budget de l'Ontario, des comptes économiques trimestriels de l'Ontario et du document *Perspectives économiques et revue financière*;
- assurer l'efficacité, l'efficience et l'intégrité des systèmes, des processus et des renseignements financiers du gouvernement;
- renforcer la capacité de gestion financière dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario (FPO) en vue d'améliorer le processus décisionnel.

Le **Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic** soutient l'adoption de pratiques gagnantes en matière d'approvisionnement et de services administratifs au sein du secteur parapublic de l'Ontario. (Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter le site <http://www.fin.gov.on.ca/fr/bpssupplychain/index.html>.)

Le Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic supervise la mise en œuvre de la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic, qui énonce les règles d'approvisionnement pour l'achat de biens et de services à l'aide de fonds publics en vertu de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*.

Le Secrétariat gère le programme AchatsOntario, qui offre du financement et des conseils à l'égard d'une vaste gamme de projets visant à aider les organismes du secteur parapublic à moderniser leurs chaînes d'approvisionnement et autres processus administratifs.

Il cherche à réaliser des économies et à accroître l'efficience de l'ensemble du secteur parapublic, en tirant parti de la capacité d'achat collective existante ou en misant davantage sur celle-ci, et travaille de concert avec les établissements de soins de santé, les conseils scolaires et les établissements d'enseignement postsecondaire afin de définir des objectifs de participation en matière d'approvisionnement concerté.

La **Division de la vérification interne de l'Ontario (DVIO)** fournit des services de consultation, de contrôle et de gestion des risques à valeur ajoutée, ainsi que des services indépendants et objectifs d'assurance aux ministères et aux organismes du gouvernement de l'Ontario. L'objectif global de la Division est de veiller à ce que les plans et les processus de gestion des finances, des risques et du fonctionnement du gouvernement répondent aux normes les plus élevées d'intégrité, de reddition de comptes et de transparence.

Pour l'avenir, la Division appuiera la transformation et la gestion budgétaire rigoureuse en offrant de l'expertise en matière d'évaluation des risques, d'évaluation des contrôles et de mesure du rendement au cours de la mise en œuvre des initiatives de transformation transversales dans les principaux secteurs d'activités. Elle jouera également un rôle clé en matière d'évaluation des progrès réalisés à l'égard de ces initiatives pour faire en sorte qu'elles atteignent les résultats escomptés sur le plan de l'amélioration de la prestation des services et de l'accroissement de l'efficacité. À l'interne, la DVIO examinera des façons de rationaliser ses activités. Elle se penchera sur une automatisation accrue et de nouveaux outils de vérification afin de maximiser le temps de vérification et d'augmenter la couverture.

Le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux assure la prestation et la gestion des services, des produits et du soutien en matière d'information et de technologie de l'information (ITI) pour le Bureau du Conseil des ministres, le ministère des Finances, le ministère de l'Énergie et le ministère de l'Infrastructure. Le Groupement veille à ce que les organismes centraux soient en mesure d'utiliser des services d'ITI sûrs et fiables, de manière rapide, efficace et économique afin d'atteindre les objectifs de leurs programmes.

Pour l'avenir, le Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux (GOC) s'emploiera à appuyer les ministères clients, soit ceux des Finances, de l'Énergie et de l'Infrastructure de même que le Bureau du Conseil des ministres, sur le plan de l'exécution de leurs mandats en intégrant les systèmes (p. ex., l'amélioration de l'administration des prestations) et en rendant plus de services accessibles en ligne pour générer des économies, réduire les coûts et améliorer les services offerts aux citoyens de l'Ontario.

Le Groupement explorera des moyens rentables d'accroître la fonctionnalité de l'application fiscale existante à l'appui de l'objectif du ministère des Finances qui consiste à élargir le mandat relatif à la perception. Il élargira en outre les services offerts afin d'y inclure un service de collaboration pour favoriser des relations de travail horizontales plus efficaces dans l'ensemble de la clientèle ministérielle.

Le Groupement, qui a subi une importante réorganisation en 2011, a préparé un nouveau plan stratégique afin de fournir une assise pour la planification, la gestion budgétaire et la mesure du rendement sur une période de trois ans. Ce plan stratégique harmonisera les ressources et le financement avec les priorités des clients, surveillera constamment les progrès par rapport aux engagements et prendra rapidement des mesures correctives en réaffectant, au besoin, les ressources de façon stratégique.

La **Division de la prestation des programmes** se concentre sur les activités opérationnelles et la prestation de services relatifs aux programmes fiscaux et d'avantages fiscaux, à l'administration des revenus et à la mise en œuvre des projets actuels de transformation à l'appui de l'engagement du ministère en matière d'amélioration constante et d'innovation.

Ce programme :

- appuie l'administration des lois fiscales ainsi que d'un certain nombre de programmes d'encouragement fiscal et d'avantages fiscaux;
- encourage l'observation volontaire en offrant des services aux contribuables, comme l'inscription, la gestion des comptes et le traitement des déclarations de revenus et des demandes de remboursement;

- offre des services de remise, d'imagerie, de saisie de données et de traitement des revenus;
- dirige les initiatives de prestation de services du Projet d'amélioration de l'administration des prestations et fournit des services d'administration des prestations aux ministères partenaires.

Amélioration de l'administration des prestations

Le ministère met de l'avant un certain nombre d'initiatives d'amélioration de l'administration des prestations. Le Budget de l'Ontario de 2012 a annoncé que le gouvernement transformera l'exécution des programmes de prestations fondées sur le revenu conformément à un cadre prévoyant :

- l'administration et l'exécution plus efficaces des programmes;
- la réduction du dédoublement entre les paliers de gouvernement;
- le lancement de Mon compte de prestations simplifiant l'accès aux multiples programmes de prestations fondées sur le revenu;
- la modernisation des cadres de confidentialité à l'appui de la transformation des programmes.

Imagerie et saisie de données

- Le ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères dans l'ensemble de la FPO afin qu'ils tirent parti de ses technologies d'imagerie et de saisie de données et de son expertise dans le but de réduire les coûts des programmes et d'accélérer la prestation des services au public.

La **Division des partenariats stratégiques et des politiques relatives aux programmes** est responsable des services de gestion stratégique, de la gestion des relations et du développement des activités, ainsi que des services de conseils fiscaux et des appels en matière fiscale.

Ce programme :

- fournit des services de gestion stratégique, notamment l'analyse de données et la gestion de projets, pour appuyer les programmes fiscaux et d'avantages fiscaux;
- élabore des politiques d'administration fiscale proactives et efficaces qui appuient l'environnement commercial concurrentiel que veut créer le gouvernement et les priorités de l'initiative L'Ontario propice aux affaires;
- gère les relations, la prestation de services et les ententes de paiement à l'acte pour l'administration des taxes, des impôts et des avantages fiscaux dans le cadre de laquelle des partenariats ont été établis avec d'autres gouvernements (plus particulièrement l'Agence du revenu du Canada) et le secteur parapublic;
- cerne les occasions de tirer parti du savoir-faire du ministère pour fournir des produits et des services aux autres composantes de la FPO et au secteur parapublic à l'appui de la modernisation de la FPO;
- fait preuve d'excellence dans les fonctions de consultation et d'appels en matière fiscale;
- élabore et met en œuvre des processus et des programmes visant à renforcer les efforts du ministère pour traiter les questions relatives aux produits du tabac illicites, à l'économie clandestine et à l'évitement fiscal des sociétés.

Stratégie relative à la taxe sur le tabac

- Le ministère continuera de travailler de concert avec ses partenaires clés afin de réduire l'offre de produits du tabac illicites à bon marché qui nuit aux politiques gouvernementales de réduction du tabagisme.

- Dans le Budget de l'Ontario de 2012, la province a proposé de modifier la *Loi de la taxe sur le tabac* à l'automne en vue de fournir d'autres outils d'application de la loi et de conformité. Des consultations et des discussions avec les intervenants et les partenaires clés, notamment les collectivités et les organismes des Premières nations, auront lieu dans le cadre de ce processus.
- Ces mesures s'ajouteraient à celles qui ont été adoptées dans le cadre du projet de loi 186, qui a reçu la sanction royale en juin 2011. Le ministère est en train de mettre en œuvre ces mesures récemment adoptées en élaborant notamment des règlements ayant trait au tabac en feuilles, ce qui améliorera la supervision de la distribution de celui-ci dans la province à compter du 1^{er} octobre 2012.
- Au fur et à mesure de la rédaction des règlements sur le tabac en feuilles, le ministère consultera les principaux intervenants, dont les dirigeants des Premières nations. Les règlements exigeront que les cultivateurs, les commerçants, les fabricants, les importateurs, les exportateurs et certains transporteurs de tabac s'inscrivent auprès du ministère et lui fassent rapport afin que cet élément clé du processus de fabrication des produits du tabac puisse être suivi tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Le ministère poursuivra son dialogue permanent avec les collectivités et les organismes des Premières nations, les conseils de bandes et les fabricants de tabac dans les réserves dans le but de mieux comprendre les questions relatives au tabac dans les réserves. Il collaborera en outre avec les Premières nations afin d'explorer des façons de moderniser le système de distribution des produits du tabac non taxés et d'examiner les options relatives à l'autoréglementation des Premières nations en ce qui a trait au tabac dans les réserves.

Perception efficiente et efficace des impôts

- À la suite des modifications récemment apportées aux accords de perception fiscale de l'Ontario, le gouvernement fédéral perçoit désormais environ 75 pour cent des revenus fiscaux de la province. Tout comme les autres programmes et services provinciaux, l'Ontario compte sur ses agents de prestation de services pour assurer un meilleur rapport qualité-prix. À cet égard, le ministère continuera de travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer que l'administration fédérale des impôts de l'Ontario se fait de la manière la plus efficiente et efficace, tout en en rendant comptant de façon manifeste aux contribuables ontariens.

Intégrité des revenus

- L'Ontario et le gouvernement fédéral doivent travailler de concert pour renforcer l'intégrité du système fiscal. Le ministère continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral à l'élaboration de mesures de lutte contre l'évitement fiscal des sociétés et les activités liées à l'économie clandestine. Le Budget de 2012 a proposé plusieurs mesures pour lutter contre les activités liées à l'économie clandestine et à l'évitement fiscal des sociétés de l'Ontario, auxquelles le ministère s'attaquera activement.

La **Division des programmes de conformité** joue un rôle essentiel pour favoriser la confiance du public à l'égard de l'équité et de l'intégrité du système fiscal de l'Ontario. Elle est chargée des fonctions de vérification, de perception, d'inspection et d'enquête du ministère afin de veiller à l'observation des lois fiscales de l'Ontario.

Ce programme :

- fait preuve d'excellence en matière de vérification grâce à des techniques axées sur le risque, à la technologie moderne et à des pratiques exemplaires;

- offre des activités de perception progressives de grande qualité pour obtenir le paiement des impôts en souffrance;
- effectue des enquêtes et des inspections efficaces de grande qualité;
- établit des partenariats avec d'autres ministères, des organismes et le secteur parapublic pour fournir des services techniques, notamment la récupération de données judiciaires et l'expertise comptable judiciaire.

Tabac en feuilles

- L'application des lois sur le tabac en feuilles sera plus stricte après le 1^{er} octobre 2012, date d'entrée en vigueur des modifications apportées à la *Loi de la taxe sur le tabac*. Ces modifications élargissent la portée de cette dernière afin d'exiger que les personnes qui produisent, transforment, vendent ou distribuent le tabac en feuilles s'inscrivent auprès du ministère des Finances et lui présentent des rapports.

Centralisation de la perception

- Afin de rationaliser la prestation des programmes, d'éliminer le dédoublement et de réduire les coûts d'exploitation, on a demandé au ministère des Finances d'élaborer un cadre législatif qui lui conférerait le pouvoir de regrouper le recouvrement des créances provinciales dues à la Couronne. Ce cadre permettrait au ministère des Finances d'utiliser les outils très efficaces de perception des impôts pour les créances non fiscales, ce qui augmenterait considérablement les recouvrements potentiels. La centralisation des activités provinciales de perception devrait générer une somme annuelle supplémentaire de 25 millions de dollars en revenus d'ici 2014-2015.
- Afin de s'assurer que le gouvernement perçoit les impôts exigibles dus à la province en temps opportun, il :
 - 1) proposera des modifications aux différentes lois fiscales pour accroître sa capacité de percevoir plus efficacement les revenus fiscaux, y compris des modifications visant à normaliser la possibilité de se prévaloir du pouvoir de saisie-arrêt à l'égard des sommes devant être prêtées ou avancées et des modifications d'ordre technique afin de s'assurer que la fiducie réputée et l'amélioration des dispositions relatives à la saisie-arrêt s'harmonisent avec les lois fédérales relatives à la faillite et à l'insolvabilité;
 - 2) proposera de mettre en œuvre une mesure qui exigerait que les bénéficiaires de subventions gouvernementales et d'autres formes d'aide directe du gouvernement respectent leurs obligations fiscales;
 - 3) élargira les exigences d'approvisionnement actuelles du gouvernement afin de veiller à ce que les entreprises se conforment à leurs obligations fiscales avant de présenter des soumissions relatives à des projets et des contrats dans le cadre desquels du financement provincial est offert.

Vérification

- En raison de l'élimination progressive du programme de vérification aux fins de la taxe de vente au détail en mars 2012, la Division se concentra sur les vérifications aux fins de l'impôt-santé des employeurs (ISE), de la taxe sur le carburant et le tabac (TCT), des droits de cession immobilière (DCI) et de l'impôt sur l'exploitation minière et entreprendra des vérifications aux fins de la taxe sur la bière et le vin et de l'imposition des sociétés – impôt sur les primes d'assurance.

Le **Bureau principal** comprend les bureaux du ministre, de l'adjoint parlementaire et du sous-ministre. Le personnel offre un soutien professionnel et technique à l'égard des responsabilités relatives à l'élaboration des politiques législatives et des responsabilités administratives du ministre et du sous-ministre.

La **Direction des services financiers et administratifs** offre des services de soutien en matière de décisions administratives stratégiques et de contrôle financier au ministère. Cela comprend la planification stratégique ministérielle, la surveillance des ressources et la gestion du risque, l'analyse des programmes, le contrôle financier, la comptabilité, la gestion des locaux, la planification de la continuité des activités, la gestion des situations d'urgence et les services de sécurité, la production des documents budgétaires, la coordination des programmes gouvernementaux et ministériels de modernisation et l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

La **Direction de la gestion stratégique des ressources humaines** fournit des services consultatifs et stratégiques concernant les ressources humaines aux cadres supérieurs du ministère afin de faire en sorte qu'ils aient les bonnes personnes aux bons endroits et au bon moment de sorte qu'ils puissent atteindre leurs objectifs opérationnels.

La **Direction des communications et des affaires ministérielles** offre des conseils et des services de planification stratégique en matière de communication au ministre, au sous-ministre et aux divisions ministérielles, au Cabinet du Premier ministre, au Bureau du Conseil des ministres et, le cas échéant, à d'autres ministères, en vue de soutenir les priorités financières du gouvernement et les programmes des ministères.

Les activités de la Direction comprennent ce qui suit :

- gérer et coordonner les processus de gestion des questions litigieuses du ministère;
- répondre aux demandes des médias et assurer le suivi des médias;
- élaborer les stratégies et les campagnes publicitaires et planifier les événements;
- gérer et coordonner la correspondance du ministre;
- rédiger les communiqués, les discours et les déclarations pour l'Assemblée législative;
- offrir au personnel des services de référence et de soutien à la recherche;
- tenir à jour les sites Internet et intranet du ministère.

Les **Services juridiques** fournissent des conseils juridiques au ministère en ce qui a trait à l'interprétation des lois et des règlements ainsi qu'à la préparation, à la rédaction et à l'examen des lois, des règlements et autres documents juridiques proposés. Les services juridiques généraux comprennent le contentieux, les poursuites, les recouvrements et la rédaction d'ententes. De plus, la Direction fournit des conseils juridiques sur les questions financières du gouvernement, les emprunts et les investissements de la province, les politiques fiscales, l'administration et l'application des lois et les questions relevant de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, ainsi que des conseils à l'égard des organismes placés sous la responsabilité du ministre et de la réglementation des secteurs des régimes de retraite, des valeurs mobilières et des services financiers.

Services de vérification : L'Équipe des services de vérification pour les finances (Équipe SVF) de la Division de la vérification interne de l'Ontario (DVIO) fournit des services à valeur ajoutée de contrôle, de gestion des risques et de consultation ainsi que des services indépendants et objectifs d'assurance au ministère des Finances et à certains de ses organismes. L'objectif global de l'Équipe SVF est de veiller à ce que les plans et les processus de gestion des risques et de contrôle financier du ministère répondent aux normes les plus élevées d'intégrité, de reddition de comptes et de transparence.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

La [Société ontarienne d'assurance-dépôts \(SOAD\)](#) protège les déposants des *credit unions* et des caisses populaires en fournissant une assurance-dépôts dans les limites prévues par la loi. Elle fait la promotion de la sûreté et de la bonne santé des *credit unions* et des caisses populaires de l'Ontario en établissant des normes de saines pratiques commerciales et financières. Elle est chargée de surveiller la conformité aux exigences de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* en matière de solvabilité et d'en assurer l'application. La SOAD administre les affaires des *credit unions* et des caisses populaires qui ont des capitaux insuffisants et fournit une aide financière à ces établissements au besoin, procède à des liquidations ordonnées et effectue les paiements directs aux déposants. Les coûts d'administration et les fonds d'assurance de la Société sont payés avec les primes d'assurances annuelles versées par toutes les *credit unions* et caisses populaires faisant affaire dans la province de l'Ontario. La SOAD administre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts visant à couvrir les demandes éventuelles de règlement. Le conseil d'administration de la SOAD entreprend chaque année un examen de ce fonds afin de s'assurer qu'il demeure à l'intérieur d'une fourchette acceptable.

Pour l'avenir, la SOAD continuera d'être vigilante et proactive au moment de déterminer et de gérer les niveaux de risque inadmissibles. La SOAD met l'accent sur l'accroissement de la confiance des déposants en tenant dûment compte de l'objectif du secteur qui consiste à accroître sa compétitivité et à mieux répondre aux besoins de ses membres.

La [Commission des services financiers de l'Ontario \(CSFO\)](#) assure la réglementation du secteur des services financiers de l'Ontario, y compris les compagnies d'assurances, les régimes de retraite, les *credit unions*, les caisses populaires, les courtiers et les agents en hypothèques, les maisons de courtage et les administrateurs d'hypothèques, les sociétés de prêt et de fiducie et les coopératives. La CSFO fait des recommandations au ministre des Finances sur les questions touchant ces secteurs. En outre, elle est chargée de l'administration du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (FIVAVA), qui dédommage les personnes blessées en Ontario dans un accident de la route lorsqu'aucune autre assurance ne peut prendre le sinistre en charge. La CSFO est aussi chargée de l'administration du Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR), qui verse des prestations minimales de retraite dans l'éventualité de la liquidation d'un régime de retraite qui ne possède pas suffisamment d'avoirs.

La CSFO travaille avec le ministère des Finances, les consommateurs et les intervenants de l'industrie afin de protéger l'intérêt public, d'accroître la confiance du public et d'établir un climat commercial qui favorise la compétitivité intérieure et internationale de l'Ontario.

Pour l'avenir, la CSFO a établi les priorités stratégiques suivantes :

- la prestation de services fondés sur les risques;
- l'amélioration constante des services;
- la promotion d'une démarche nationale coordonnée en matière de questions de réglementation.

Le **Tribunal des services financiers** est un organisme d'arbitrage indépendant qui tient des audiences occasionnées par les décisions réglementaires et les projets de décision réglementaire du surintendant de la CSFO. Le Tribunal a la compétence exclusive d'exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario* et par d'autres lois qui lui attribuent des responsabilités.

Il a également la compétence exclusive de rendre des décisions sur toutes les questions de fait ou de droit qui sont soulevées dans les instances tenues devant lui. En outre, le Tribunal a compétence pour établir des règles de pratique et de procédure pour les instances qui se déroulent devant lui et ordonner à une partie de payer les dépens d'une autre partie ou les frais de l'instance engagés par le Tribunal.

La **Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)** est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario créée en 1927 en vertu de la *Loi sur les alcools* afin de contrôler l'importation, la distribution, l'établissement des prix et la vente de boissons alcoolisées dans la province de façon efficiente et socialement responsable. Le mandat de la LCBO se reflète dans son énoncé de mission, son plan quinquennal stratégique et son plan d'affaires annuel. L'organisme administre le prix de référence social, le prix plancher auquel l'alcool peut être vendu étant fixé par voie de réglementation gouvernementale, et maintient d'autres mesures de responsabilité sociale visant à lutter contre l'excès d'alcool. La Régie exploite directement environ 610 magasins de détail et cinq entrepôts et possède près de 220 bureaux de vente au détail en Ontario.

La LCBO est classée comme entreprise opérationnelle, ce qui signifie qu'elle vend des produits ou des services au public. Son actif, ses charges et son revenu net sont inclus dans les états financiers de la province selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Cela signifie que le revenu net de l'organisme est inscrit sur une ligne (Revenus d'investissement dans les entreprises publiques) et son actif net, sur une autre ligne (Investissement dans les entreprises publiques). Pour obtenir plus de renseignements financiers, consulter le rapport annuel de la LCBO sur le site Web de l'organisme à l'adresse <http://www.lcbo.com/annualreport> (en anglais).

Les profits que la LCBO remet à la province (p. ex., les dividendes) sont déposés auprès du Trésor et inscrits par le ministère des Finances à titre de revenu.

Le **Conseil ontarien des prévisions économiques** est un organisme consultatif mis sur pied par le ministre des Finances en vue d'offrir des conseils sur les perspectives macroéconomiques, comme l'exige la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Les membres du Conseil examinent les hypothèses économiques sous-jacentes au Budget et aux perspectives économiques de l'Ontario afin d'évaluer le caractère raisonnable des prévisions comme base de planification. Au cours de ce processus, le Conseil rencontre les employés du ministère des Finances afin de discuter des nouvelles tendances économiques.

La **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)** est la continuité juridique de l'ancienne société Ontario Hydro; elle est chargée de la gestion de la dette et d'autres éléments d'actif laissés en héritage par cet organisme. La SFIEO reçoit des services de gestion des risques et de l'encaisse et des services bancaires et comptables

de l'Office ontarien de financement (OOF) pour gérer et liquider la dette en souffrance et les contrats dérivés de l'ancienne société Ontario Hydro.

L'**Office ontarien de financement (l'OOF)** est un organisme de la Couronne provinciale créé en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. L'OOF exécute des activités d'emprunt et d'investissement pour la province, gère la dette de cette dernière et offre d'autres services financiers et services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial. De plus, l'OOF offre des conseils financiers au gouvernement et des services d'emprunt et d'investissement à d'autres organismes publics, tels que les conseils scolaires, les collèges, les hôpitaux et certaines sociétés d'État.

L'OOF offre également tout un éventail de services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

Pour l'avenir, l'OOF a établi les priorités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt de manière rentable et prudente et gérer la dette, les investissements et les risques financiers de la province;
- offrir d'autres services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial et conseiller les ministères, les organismes de la Couronne et autres organismes publics en matière de politiques et de projets financiers.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) : Créée en 2000 aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, l'OLG est responsable de la mise en place, de la gestion et de l'exploitation des salles de machines à sous dans les hippodromes ainsi que des loteries et des casinos dans l'ensemble de la province. Elle offre un moyen de se divertir par le jeu d'une manière socialement responsable qui génère des revenus que la province de l'Ontario utilise aux fins des priorités gouvernementales et procure des avantages économiques à la population ontarienne, aux secteurs économiques connexes et aux communautés hôtes.

L'OLG est classée comme entreprise opérationnelle, ce qui signifie qu'elle vend des produits ou des services au public. Son actif, ses charges et son revenu net sont inclus dans les états financiers de la province selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Cela signifie que le revenu net de l'organisme est inscrit sur une ligne (Revenus d'investissement dans les entreprises publiques) et son actif net, sur une autre ligne (Investissement dans les entreprises publiques). Pour obtenir plus de renseignements financiers, consulter le rapport annuel de l'OLG à l'adresse www.olg.ca/about/public_disclosure/annual_report.jsp.

Les profits nets de l'OLG sont remis au Trésor de la province et inscrits par le ministère des Finances à titre de revenu.

Commission des courses de l'Ontario (CCO) : Créée en 1950, la CCO est un organisme de réglementation indépendant chargé d'agir dans l'intérêt du public afin de régir, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux pur-sang, de chevaux

Standardbred et de quarter horse en Ontario. Aux termes de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux*, la CCO s'assure que l'industrie ontarienne des courses de chevaux mène ses activités de façon honnête, intègre et socialement responsable. De plus, elle est responsable de la délivrance des permis aux membres de l'industrie et a le pouvoir de suspendre les permis, d'imposer des amendes et de les recouvrer si les participants de l'industrie enfreignent les règles provinciales en matière de courses de chevaux.

En 2000, la CCO est devenue un organisme de réglementation autofinancé ayant un conseil d'administration. Les revenus sont tirés des droits de permis, des amendes et d'un pourcentage perçu sur les paris et les bourses payées. Pour obtenir plus de renseignements financiers, consulter le rapport annuel de la CCO à l'adresse www.ontarioracingcommission.ca/default.aspx?LangType=1036.

La **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)** est l'organisme de réglementation responsable de la supervision des marchés financiers de l'Ontario, qui comprennent les marchés des actions, des titres à revenu fixe et des instruments dérivés. Le mandat de la CVMO, établi par la loi, est de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et de favoriser des marchés financiers justes et efficaces en plus de promouvoir la confiance en ceux-ci. La CVMO administre et applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* provinciales et administre certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*.

Les prévisions de la CVMO sont incluses dans le Budget des dépenses consolidé du ministère des Finances.

RENDEMENT ET RÉSULTATS

L'objectif du ministère des Finances est de promouvoir une économie dynamique, innovatrice et florissante et de gérer le budget, les finances et la réglementation connexe de la province de l'Ontario, en plus d'offrir des programmes de revenu et d'avantages fiscaux pour favoriser un meilleur avenir pour les Ontariennes et les Ontariens.

Le ministère offre des directives, des services de coordination et des conseils appropriés au ministre, aux autres ministères, au Conseil du Trésor / Conseil de gestion du gouvernement et autres comités du Conseil des ministres en élaborant notamment le Budget de l'Ontario de 2012, le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2011* et le Budget des dépenses.

En 2011-2012, le ministère a fait preuve de leadership dans le cadre de la modernisation des activités de l'Ontario et de la transformation des services gouvernementaux, comme suit :

- grâce au partenariat fructueux que le ministère a conclu avec le Bureau des obligations familiales, le temps nécessaire pour mettre à jour les renseignements sur les cas a été ramené de 30 jours à 48 heures;
- le projet pilote contre l'économie clandestine, mis en œuvre conjointement avec le ministère du Travail et qui était axé sur l'industrie de la construction, a procuré des avantages aux deux ministères. Parmi ces avantages figurent la mise au point d'un outil d'évaluation des risques à l'échelle du gouvernement et la nomination conjointe d'inspecteurs pour partager l'information;
- un nombre croissant de ministères de la fonction publique de l'Ontario (FPO) et le secteur parapublic font appel aux services de récupération de données judiciaires et d'expertise comptable judiciaire du ministère à l'appui de leurs enquêtes. L'accroissement du soutien en matière d'expertise comptable judiciaire et de récupération de données judiciaires a réduit le recours aux services dispendieux de conseillers judiciaires et les coûts connexes en plus de raccourcir la durée des enquêtes;
- en vertu de la *Loi de 2010 sur la prestation ontarienne pour l'énergie propre*, le ministère a aidé le ministère de l'Énergie en lui fournissant des services de vérification afin de s'assurer que les paiements effectués dans le cadre de ce programme étaient conformes aux exigences prescrites par la loi. Les membres du personnel du ministère ont préparé une stratégie de conformité et un programme de vérification et commencé la vérification des sociétés de distribution locales;
- le ministère a mobilisé les dirigeants du secteur des organismes sans but lucratif et tenu des séances de consultation sur les pratiques d'approvisionnement à l'échelle de la province avec plus de 100 organismes financés par les pouvoirs publics. Ces consultations ont donné lieu à l'élaboration de la Directive en matière

d'approvisionnement destinée aux organismes non désignés financés par des fonds publics en Ontario;

- le ministère a mis au point une solution technologique intégrée pour aider le Bureau du budget et le Conseil du Trésor à préparer le plan financier de l'Ontario. Cette solution permet à tous les secteurs de planification opérationnelle du ministère de rédiger et de présenter les demandes budgétaires à toutes les étapes du budget, en se servant d'une application commune;
- le Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile a présenté, en décembre 2011, un rapport provisoire qui a entraîné, entre autres :
 - l'amélioration de la formation antifraude offerte aux agents de police dans le domaine de l'assurance-automobile,
 - la modification des règlements pour faire en sorte que les traitements fournis soient conformes à la facturation;
- le ministère a modernisé la réglementation sur les régimes de retraite en mettant en œuvre des changements réglementaires :
 - permettant le partage des prestations de retraite en cas de rupture de mariage et la réglementation des régimes de retraite relevant de plus d'un territoire de compétence;
 - accroissant la viabilité à long terme du Fonds de garantie des prestations de retraite;
 - accordant aux régimes de retraite à entreprise unique du secteur public un allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité;
- le ministère a appuyé l'orientation du gouvernement en vue de moderniser les activités de jeu et de loterie de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) par l'entremise d'un certain nombre d'initiatives clés qui accroîtront les revenus de la province et généreront davantage d'économies opérationnelles pour l'organisme;
- le ministère a continué d'offrir le Programme de consignation de l'Ontario qui a permis de détourner près de 1,4 milliard de bouteilles de vin et de spiritueux des décharges depuis son lancement en 2007;
- le ministère a négocié avec succès l'accord de réciprocité fiscale avec le gouvernement fédéral et procédé à l'analyse des propositions en matière de réforme de l'impôt sur les sociétés liées à l'imposition des groupes de sociétés, y compris la publication d'un document d'analyse de l'Ontario.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le ministère des Finances a connu une importante transformation organisationnelle à la suite de la mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée administrée par le gouvernement fédéral et de la fusion avec l'ancien ministère du Revenu. Ces changements lui ont donné une occasion en or de tirer parti de la vaste expertise dont il dispose pour moderniser davantage la fonction publique de l'Ontario (FPO). Ils lui ont également offert l'occasion de restructurer, au besoin, les processus ministériels pour améliorer l'efficacité et la qualité des produits et des services et le temps nécessaire pour les mettre au point – au bénéfice de la FPO, du secteur parapublic et de la population de l'Ontario.

Le ministère continue d'assurer l'efficacité, l'efficacité et l'intégrité des données, des processus et des systèmes financiers du gouvernement afin de mettre à jour les comptes publics de l'Ontario et de soutenir la publication du Budget de l'Ontario et du document *Perspectives économiques et revue financière*.

En plus de ces responsabilités, le ministère continuera d'appuyer les réformes sur la façon de faire du gouvernement. Parmi les initiatives, mentionnons les suivantes :

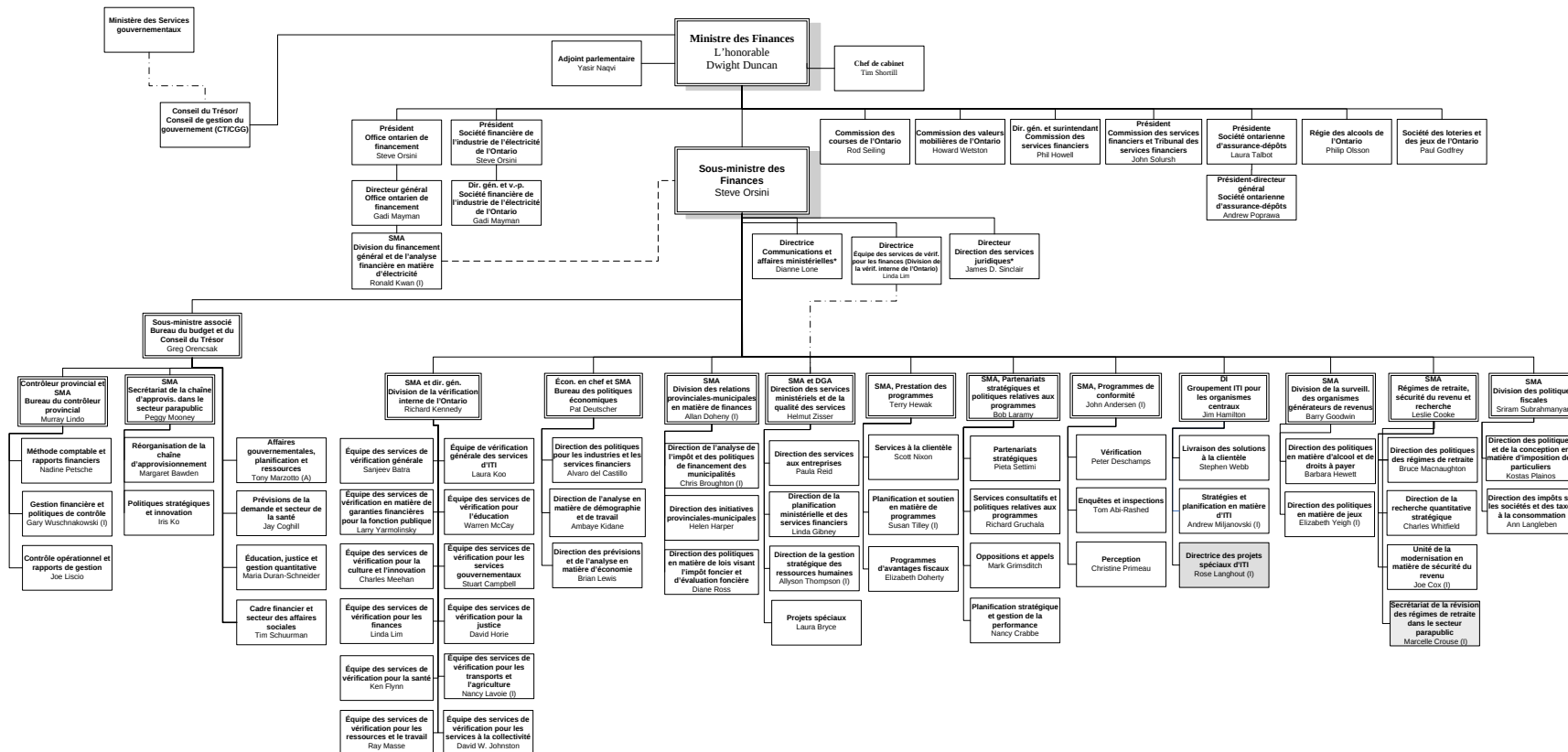
- continuer de collaborer avec d'autres ministères dans l'ensemble de la FPO afin qu'ils tirent parti de ses technologies d'imagerie et de saisie de données et de son expertise dans le but de réduire les coûts des programmes et d'accélérer la prestation des services au public;
- adopter des lois qui lui permettraient d'effectuer des vérifications de conformité en ce qui a trait aux programmes financés par le gouvernement au nom d'autres ministères et d'entités du secteur parapublic. Ce regroupement des fonctions de vérification réglementaire du gouvernement, lorsqu'il sera entièrement mis en œuvre, générerait des économies pour la province et éliminerait les examens et les vérifications des mêmes sociétés par de multiples ministères tout au long de l'année. Cette initiative devrait générer des revenus annuels supplémentaires de 50 millions de dollars d'ici 2014-2015;
- élaborer un cadre législatif qui lui conférerait le pouvoir de regrouper et de recouvrer toutes les créances provinciales dues à la Couronne. Une fois opérationnel, ce cadre permettrait au ministère d'utiliser les outils très efficaces de perception des impôts pour percevoir les créances non fiscales. La centralisation des activités de perception provinciales devrait générer des revenus annuels supplémentaires de 25 millions de dollars d'ici 2014-2015;
- optimiser le potentiel de revenus de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) d'une manière socialement responsable en accroissant son chiffre d'affaires grâce à de nouvelles mesures et en réalisant des économies opérationnelles, qui maximiseront en fin de compte les dividendes versés à la province. Un montant annuel supplémentaire de 200 millions de dollars devrait provenir de la LCBO d'ici 2014-2015;

- moderniser la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) afin de maximiser les revenus qu'en tire le gouvernement. Cela se fera en accroissant les revenus de l'OLG et en appuyant ses efforts en vue de devenir plus efficiente. De plus, le rôle que joue le secteur privé dans le cadre des activités et des besoins en capital de l'OLG sera élargi grâce à un certain nombre d'initiatives (p. ex., la reconfiguration du nombre de sites de jeux et de leur emplacement, ainsi que l'adaptation du type d'activités de jeu à ces endroits, dont les avantages seront accrus par l'abolition du programme Salles de machines à sous le 31 mars 2013);
- poursuivre la mise en œuvre des recommandations de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services. Par conséquent, les municipalités obtiendront un montant supérieur à 1,8 milliard de dollars en 2012 grâce à l'effet combiné du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) et des augmentations provinciales : 583 millions au titre des subventions du FPMO et 1,2 milliard de dollars à celui de la réduction des coûts découlant des augmentations de la province.

De plus, le ministère des Finances dirige un certain nombre d'initiatives visant à améliorer les services qui ont une incidence directe sur la population de l'Ontario – en protégeant la source de revenus de la province qui sert à appuyer les principaux programmes gouvernementaux, notamment l'éducation et les soins de santé. Par exemple :

- le ministère continuera d'entreprendre un certain nombre d'initiatives qui transformeront la prestation des programmes de prestations fondées sur le revenu. Cela comprend l'administration et la prestation plus efficaces des programmes, la réduction du dédoublement entre les paliers de gouvernement et le lancement de Mon compte de prestations afin de simplifier l'accès aux nombreux programmes de prestations fondées sur le revenu;
- le ministère mettra en œuvre des mesures qui exigeront que les bénéficiaires de subventions gouvernementales et d'autres formes d'aide directe du gouvernement respectent leurs obligations fiscales;
- le ministère prévoit apporter des modifications à la *Loi de la taxe sur le tabac* à l'automne en vue de fournir d'autres outils d'application de la loi et de conformité. Dans le cadre du processus, le gouvernement examine activement un certain nombre de mesures, notamment l'augmentation des amendes pour les personnes reconnues coupables d'infractions liées au tabac, la mise en fourrière des véhicules utilisés pour transporter du tabac illicite et le remplacement de la bandelette d'ouverture jaune de l'Ontario par le sceau du gouvernement fédéral;
- le ministère continuera de travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer que l'administration fédérale des impôts de l'Ontario se fait de la manière la plus efficiente et efficace, tout en en rendant compte de façon manifeste aux contribuables ontariens. En outre, l'Ontario continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral à l'élaboration de mesures de lutte contre l'évitement fiscal des sociétés et les activités liées à l'économie clandestine.

Ministère des Finances Organigramme, 30 avril 2012



LOIS

Voici une liste des textes législatifs à l'égard desquels le ministre des Finances assume une responsabilité législative, classés par activité fondamentale et par poste ou sous-poste.

Politiques relatives à la fiscalité, aux organismes et aux régimes de retraite

Poste 1202-1 : Bureau de la fiscalité, des organismes et des régimes de retraite

Code de la route (certaines dispositions uniquement)

Loi de 1992 sur les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises

Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public (partie II uniquement)

Loi de 1996 sur les fondations de la Couronne

Loi de 1998 sur l'administration des successions

Loi de 1998 sur l'électricité (certaines dispositions uniquement)

Loi de 1999 sur la protection des contribuables

Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux

Loi de 2007 sur les impôts

Loi de l'impôt sur l'exploitation minière

Loi de l'impôt sur le revenu

Loi de la taxe sur l'essence

Loi de la taxe sur le pari mutuel

Loi de la taxe sur le tabac

Loi de la taxe sur les carburants

Loi sur l'imposition des sociétés

Loi sur l'impôt-santé des employeurs

Loi sur la taxe de vente au détail

Loi sur le ministère du Revenu

Loi sur le revenu annuel garanti en Ontario

Loi sur les alcools

Loi sur les droits de cession immobilière

Loi sur les régimes de retraite

Politiques économiques, budgétaires et financièresPoste 1203-1 : Politiques économiques*Loi sur la statistique*Poste 1203-5 : Division des relations provinciales-municipales en matière de finances*Loi de 1997 sur la Société d'évaluation foncière des municipalités**Loi de 1998 sur l'électricité (certaines dispositions uniquement)**Loi de 2001 sur les municipalités (certaines dispositions uniquement)**Loi de 2002 sur les zones d'allégement fiscal (projets pilotes)**Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial**Loi de 2006 sur la cité de Toronto (certaines dispositions uniquement)**Loi de 2006 sur le financement par surcroît d'impôts**Loi sur l'éducation (certaines dispositions uniquement)**Loi sur l'évaluation foncière*Poste 1203-8 : Bureau du budget et du Conseil du Trésor*Loi de 1993 sur le plan d'investissement (parties I et II uniquement)**Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public**Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières**Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario**Loi sur l'administration financière**Loi sur le vérificateur général**Lois de crédits**Lois supplémentaires sur l'affectation anticipée de crédits**Lois sur l'affectation anticipée de crédits***Réglementation de l'industrie des services financiers**Poste 1204-1 : Services financiers*Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions**Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario**Loi de 2003 sur la stabilisation de taux d'assurance-automobile**Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques**Loi sur l'assurance automobile obligatoire**Loi sur l'assurance maritime**Loi sur les assurances**Loi sur les courtiers d'assurances inscrits**Loi sur les régimes de retraite**Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés**Loi sur les sociétés coopératives**Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie*

Poste 1204-2 : Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Valeurs mobilières

Loi de 2004 sur la responsabilité des bénéficiaires d'une fiducie

Loi de 2006 sur le Conseil canadien sur la reddition de comptes (Ontario)

Loi sur la Bourse de Toronto

Loi sur les contrats à terme sur marchandises

Loi sur les valeurs mobilières

Impôt et avantages fiscaux

Poste 1209-1 : Administration de l'impôt et des avantages fiscaux

Code de la route (certaines dispositions uniquement)

Loi de 1992 sur les fonds communautaires d'investissement dans les petites entreprises

Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public (partie I 2012-13 RbP Briefing Book Final (2may12) -FR_22_mai.docxl uniquement)

Loi de 1998 sur l'administration des successions

Loi de 1998 sur l'électricité (certaines dispositions uniquement)

Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial

Loi de 2007 sur les impôts

Loi de 2010 sur la prestation ontarienne pour l'énergie propre (certaines dispositions uniquement)

Loi de l'impôt sur l'exploitation minière

Loi de l'impôt sur le revenu

Loi de la taxe sur l'essence

Loi de la taxe sur le pari mutuel

Loi de la taxe sur le tabac

Loi de la taxe sur les carburants

Loi sur l'imposition des sociétés

Loi sur l'impôt-santé des employeurs

Loi sur la taxe de vente au détail

Loi sur le ministère du Revenu

Loi sur le revenu annuel garanti en Ontario

Loi sur les droits de cession immobilière

TrésorPoste légal : Intérêt de la dette aux fins provinciales

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (parties I et II uniquement)

Loi sur l'administration financière

Loi de 1997 sur les emprunts de l'Ontario

Autres

Loi de 1993 sur le contrat social

Loi de 1996 sur le régime de retraite des députés

Loi de 2002 sur la privatisation de la Caisse d'épargne de l'Ontario

Loi de 2002 sur le SkyDome (stationnement d'autobus)

Loi de 2009 abrogeant les lois traitant des droits successoraux

*Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public
visant à protéger les services publics*

Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2012-2013 (en millions de dollars)

(M\$)	Dépenses prévues du ministère 2012-2013
Fonctionnement	12 355,2
Immobilisations	2,6
TOTAL*	12 357,8

* À l'exclusion des redressements de consolidation et autres redressements

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

CRÉDITS ET PROGRAMMES	Prévisions 2012-2013 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2011-2012 \$ %	Prévisions 2011-2012 \$	Chiffres réels provisoires 2011-2012 \$	Chiffres réels 2010-2011 \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS					
Administration du ministère	42 096 600	(884 800) (2,1)	42 981 400	40 838 900	38 503 653
Politiques relatives à la fiscalité, aux organismes et aux régimes de retraite	20 733 000	(85 400) (0,4)	20 818 400	17 871 700	15 341 798
Politiques économiques, budgétaires et financières	1 923 495 800	(199 647 100) (9,4)	2 123 142 900	1 616 822 600	1 702 898 751
Réglementation de l'industrie des services financiers	2 327 900	375 900 19,3	1 952 000	4 451 000	3 134 951
Groupeement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux	46 051 200	3 032 300 7,0	43 018 900	53 737 100	49 065 212
Programme Investir dans l'Ontario	1 000	-	1 000	-	-
Administration des taxes, des avantages fiscaux et prestations	419 023 300	(1 514 105 900) (78,3)	1 933 129 200	1 889 214 900	3 498 441 317
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	2 453 728 800	(1 711 315 000) (41,1)	4 165 043 800	3 622 936 200	5 307 385 682
Crédits législatifs					
Programme du Trésor	9 849 464 000	384 966 100 4,1	9 464 497 900	9 297 739 000	8 853 646 698
Autres crédits législatifs	51 968 014	9 936 986 23,6	42 031 028	19 622 328	131 722 570
Amortissement, <i>Loi sur l'administration financière</i>	2 600 500	(758 300) (22,6)	3 358 800	3 038 800	2 340 879
Total – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	12 357 761 314	(1 317 170 214) (9,6)	13 674 931 528	12 943 336 328	14 295 095 829
Redressement de consolidation et autres redressements	2 119 766 100	350 564 300 19,8	1 769 201 800	1 874 043 900	1 337 113 019
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	14 477 527 414	(966 605 914) (6,3)	15 444 133 328	14 817 380 228	15 632 208 848
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS					
Administration du ministère	1 000	-	1 000	-	-
Politiques économiques, budgétaires et financières	2 000	-	2 000	-	-
Réglementation de l'industrie des services financiers	551 000	(100 000) (15,4)	651 000	-	469 326
Administration des taxes, des avantages fiscaux et prestations	302 000	(2 317 800) (88,5)	2 619 800	2 619 800	5 152 892
Total à voter – Actifs de fonctionnement et d'immobilisations	856 000	(2 417 800) (73,9)	3 273 800	2 619 800	5 622 218
Crédits législatifs					
Avances, <i>Loi sur l'éducation</i>	19 000 000	(3 000 000) (13,6)	22 000 000	22 000 000	17 794 482
Avances, <i>Loi sur les régies des services publics du Nord</i>	3 500 000	(1 500 000) (30,0)	5 000 000	5 000 000	2 753 009
Avances, <i>Loi sur les régies des routes locales</i>	4 000 000	500 000 14,3	3 500 000	3 500 000	3 519 360
Taxe de vente harmonisée, <i>Loi sur l'administration financière</i>	1 000	-	1 000	-	380 445 362
Total – Actifs de fonctionnement et d'immobilisations	27 357 000	(6 417 800) (19,0)	33 774 800	33 119 800	410 134 431

Remarque : Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements apportés à l'organigramme du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2011.

LISTE DES ACRONYMES

BBCT	Bureau du budget et du Conseil du Trésor
BFORR	Bureau de la fiscalité, des organismes et des régimes de retraite
BOF	Bureau des obligations familiales
BPE	Bureau des politiques économiques
CCENO	Crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario
CCO	Commission des courses de l'Ontario
CCSP	Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
CRF	Caisse de retraite des fonctionnaires
CSFO	Commission des services financiers de l'Ontario
CVMO	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
DCI	Droits de cession immobilière
DCP	Division du contrôleur provincial
DDP	Demande de propositions
DI	Directeur de l'information
DRPMMF	Division des relations provinciales-municipales en matière de finances
DVIO	Division de la vérification interne de l'Ontario
EPMFMPS	Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services
Équipe SVF	Équipe des services de vérification pour les finances
FAIRS	Système FAIRS d'évaluation des risques
FGPR	Fonds de garantie des prestations de retraite
FIVAVA	Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
FPMO	Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario
FPO	Fonction publique de l'Ontario
FPT	Fédéral-provincial-territorial
GIC	Gestion de l'information consignée
GOC	Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux
ICMM	Immobilisations corporelles mineures et meubles
INNOVATION	Innovation pour l'administration des taxes et des impôts en Ontario
IS	Imposition des sociétés
ISAE	Impôt scolaire applicable aux entreprises
ISE	Impôt-santé des employeurs
ITI	Information et technologie de l'information
JEL	Jeu en ligne

JFR	Jouer de façon responsable
LCBO	Régie des alcools de l'Ontario
OIRPC	Office d'investissement du régime de pensions du Canada
OLG	Société des loteries et des jeux de l'Ontario
ONT-TAXS	Services fiscaux de l'Ontario
OOF	Office ontarien de financement
OT	Programme Ontario au travail
PCTAL	Programme à court terme d'aide au loyer
POEP	Prestation ontarienne pour l'énergie propre
POSPH	Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées
PR	Plan (planification) axé(e) sur les résultats
RH	Ressources humaines
RRAG	Régime de revenu annuel garanti
SFIEO	Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
SGCASP	Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic
SIGIF	Système intégré de gestion de l'information financière
SMA	Sous-ministre adjoint
SOAD	Société ontarienne d'assurance-dépôts
SOGFII	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
SPP	Secteur parapublic
SRR	Système de revenu de retraite
TCT	Taxes sur le carburant et le tabac
TVH	Taxe de vente harmonisée
WLA	World Lottery Association

POUR NOUS JOINDRE

Si vous avez des questions concernant les programmes et (ou) les services du ministère des Finances, nous vous invitons à lire en premier lieu les pages [Finances en bref](#) sur le site Web du ministère à l'adresse <http://www.fin.gov.on.ca>. Les liens [Plan du site](#) et [Recherche](#) peuvent également vous aider à trouver les renseignements désirés.

Vous pouvez communiquer avec le ministère des Finances par les moyens suivants :

- **Téléphone** : 1 866 668-8297
- **Courriel** : finance.communications@fin.gov.on.ca
- **En personne** : Le lien [Pour nous trouver – Ontario.ca](#) vous permet de trouver un guichet de ServiceOntario ou un centre d'information du gouvernement où vous pouvez accéder à une vaste gamme de renseignements généraux sur le gouvernement relativement au ministère des Finances.
- **Par la poste** :
Ministère des Finances
33, rue King Ouest
C.P. 627
Oshawa (Ontario) L1H 8H5

Annexe : Rapport annuel 2011-2012

Ministère des Finances

RÉALISATIONS EN 2011-2012

Le ministère des Finances est responsable d'un large éventail de services et d'activités stratégiques visant à soutenir les principales priorités du gouvernement de l'Ontario. Voici quelques points saillants des réalisations du ministère en 2011-2012.

Bureau de la fiscalité, des organismes et des régimes de retraite

- Soutien du leadership de la province au cours des rencontres et des négociations réunissant les ministres des Finances des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) concernant l'amélioration du système de revenu de retraite (SRR) du Canada.
- Modernisation de la réglementation sur les régimes de retraite grâce à l'instauration de nouveaux régimes réglementaires permettant le partage des prestations de retraite en cas de rupture de mariage et la réglementation des régimes de retraite relevant de plus d'un territoire de compétence.
- Mise en œuvre de changements réglementaires accroissant la viabilité à long terme du Fonds de garantie des prestations de retraite. Exemption permanente de capitalisation du déficit de solvabilité pour un certain nombre de régimes de retraite conjoints.
- Mise en œuvre de changements réglementaires accordant aux régimes de retraite à entreprise unique du secteur public un allègement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité. Ces changements, annoncés dans les initiatives budgétaires de 2012, sont conçus pour accroître l'abordabilité et la viabilité des régimes de retraite du secteur public.
- Mise en œuvre du Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emploi et la croissance, y compris la taxe de vente harmonisée :
 - L'Ontario, qui avait l'un des taux provinciaux d'imposition des sociétés (IS) les plus élevés, a maintenant le quatrième taux le plus bas au Canada.
 - Sur une période de trois ans, le plan fiscal et les mesures supplémentaires entraînent des allègements fiscaux temporaires et permanents de 12 milliards de dollars pour la population (y compris le crédit d'impôt pour les activités des enfants, le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario et le crédit d'impôt proposé pour l'aménagement du logement axé sur le bien-être).
 - Des bulletins et des brochures techniques ont été distribués afin d'accroître les connaissances du public en ce qui concerne les avantages fiscaux de l'Ontario, y compris la Prestation Trillium de l'Ontario.
- Les principales initiatives budgétaires de 2012 comprennent une proposition de gel du taux général d'imposition du revenu des sociétés jusqu'à ce que le budget soit équilibré, une nouvelle franchise fondée sur le revenu pour le Programme de médicaments de l'Ontario et l'adoption de la norme relative aux revenus fiscaux du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour la communication de l'information sur les dépenses fiscales.
- Les autres principales réalisations en matière de politiques fiscales comprennent la négociation fructueuse de l'accord de réciprocité fiscale avec le gouvernement fédéral et l'analyse des propositions de réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés relativement à l'imposition des groupes de sociétés, y compris la publication d'un document d'analyse de l'Ontario.
- Collaboration avec la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) pour la poursuite de la mise en œuvre du projet de jeu en ligne et d'une initiative de revitalisation des bingos et jeux de bienfaisance menée et gérée par l'OLG.

- Soutien des directives du gouvernement, en mars 2012, visant à moderniser les activités de jeu et de loterie de l'OLG au cours des cinq prochaines années par l'intermédiaire d'un certain nombre d'initiatives clés. Ces changements augmenteront les revenus de la province et entraîneront davantage d'économies opérationnelles pour l'organisme.
- Supervision continue de la Commission des courses de l'Ontario (CCO).
- Négociation et conclusion d'un nouveau contrat, en conformité avec le cadre d'approbation du Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement, dans le but de continuer d'offrir le Programme de consignation de l'Ontario pendant cinq autres années (avec une possibilité de prolongation pour une sixième année). Cette initiative environnementale fructueuse a permis de détourner près de 1,4 milliard de bouteilles de vin et de spiritueux des décharges depuis son lancement en 2007.

Bureau des politiques économiques

- Conseils et analyse des risques relativement à l'environnement et aux perspectives macroéconomiques, en prêtant une attention particulière aux répercussions sur les plans des perspectives de revenus et de la planification financière. Cela comprend le dépôt du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2011* et la publication trimestrielle des Comptes économiques de l'Ontario. Cela comprend également une contribution importante au Rapport préélectoral 2012 et la simplification de l'examen de ce document par le vérificateur général tel que le prescrit la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*. Analyse des politiques et prévisions contenues dans le Budget de l'Ontario 2012.
- Réalisation d'analyses et formulation de conseils relativement aux principales initiatives politiques du gouvernement en matière d'innovation, d'innovation sociale, de capital de risque, d'affaires autochtones, de gestion de l'eau, de changement climatique et de stratégies relatives aux connaissances et à la formation, ainsi qu'aux investissements du gouvernement et au soutien à la recherche pour les secteurs stratégiques de l'industrie.
- Soutien du Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile de l'Ontario, annoncé dans le Budget 2011. Poursuite des travaux visant à faire progresser la directive du gouvernement en ce qui concerne les parties de la *Loi sur les assurances* n'ayant aucun lien avec l'automobile.
- Soutien et conseils relativement aux efforts visant à créer un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières, y compris le soutien de l'Ontario au renvoi par le gouvernement fédéral du projet de *Loi canadienne sur les valeurs mobilières* à la Cour suprême du Canada, à l'élaboration de cadres de réglementation des produits dérivés négociés hors bourse et des agences de notation de crédit, à la mise à jour des règles relatives à la vente de fonds de placement, à l'instauration de règles régissant les agences de compensation et les marchés opaques et au resserrement des mesures de protection des investisseurs.
- Établissement des projections démographiques de 2010 à 2036 pour la province et chacune de ses 49 divisions de recensement et soutien continu de la stratégie de rémunération du gouvernement et de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
- Analyse des questions liées au capital humain, y compris des rapports sur les développements du marché du travail pour les groupes à risque, dont les jeunes et les immigrants, ainsi que des solutions et des conseils sur la formation professionnelle, l'immigration et l'enseignement postsecondaire.

Division des relations provinciales-municipales en matière de finances

- Engagement de verser 583¹ millions de dollars à 373 municipalités au titre des subventions accordées dans le cadre du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) de 2012.
- Facilitation des augmentations provinciales d'environ 1,2 milliard de dollars au titre des coûts associés au programme de prestations d'aide sociale ainsi qu'à la sécurité des tribunaux et au transport des prisonniers pour les municipalités en 2012. Cette année, la province poursuit l'augmentation progressive des prestations au programme Ontario au travail (OT) et entreprend l'augmentation progressive des prestations à la sécurité des tribunaux et au transport des prisonniers, en se basant sur le financement précédent accordé au Programme de médicaments de l'Ontario (terminé en 2008) et au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (terminé en 2011). De plus, la province a augmenté son financement de plus de 170 millions de dollars à l'appui des frais d'administration municipaux du programme OT.
- Poursuite de la mise en œuvre de la réduction des taux de l'impôt scolaire applicable aux entreprises. Depuis 2007, les taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises ont été réduits considérablement, ce qui a entraîné des économies de plus de 200 millions de dollars pour les entreprises de l'Ontario.
- Mise en œuvre de nouvelles politiques d'évaluation foncière afin de fournir un traitement stable et équitable aux installations de production d'énergie renouvelable.

Bureau du budget et du Conseil du Trésor

- Direction de la coordination et de la surveillance du plan financier et des prévisions de la province et rôle important dans l'élaboration du Budget de 2012, du document *Perspectives économiques et revue financière 2011*, des mises à jour trimestrielles des finances de la province et du Budget des dépenses.
- Services de conseils et d'analyses offerts au ministre, au Conseil du Trésor, au Conseil de gestion du gouvernement et à d'autres comités du Conseil des ministres en ce qui concerne les politiques budgétaires gouvernementales et les charges propres aux programmes.
- Services de conseils et d'analyses offerts aux ministères à l'appui de l'élaboration de leurs plans pluriannuels axés sur les résultats et de leurs demandes au Conseil du Trésor ou au Conseil de gestion du gouvernement en cours d'exercice. En outre, poursuite de la promotion de partenariats efficaces avec les ministères, les organismes et les autres organismes centraux en vue de soutenir la prise de décisions éclairées en temps opportun et la réalisation des priorités.
- Services de conseils stratégiques offerts au ministre des Finances en vue d'appuyer sa participation aux rencontres entre les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'au Premier ministre dans le cadre de la réunion annuelle du Conseil de la fédération. De plus, surveillance continue et conseils stratégiques à l'égard de la position de l'Ontario sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Bureau du contrôleur provincial

- Dépôt des Comptes publics 2010-2011, y compris le rapport financier annuel et les états financiers consolidés de la province ainsi que des volumes supplémentaires, après avoir reçu une opinion sans réserve de la part du vérificateur général. Élaboration de

¹ Les 583 millions de dollars destinés au FPMO de 2012 correspondent à l'exercice financier des municipalités (janvier à décembre), qui diffère du cycle provincial de planification budgétaire (avril à mars).

changements aux lois et à la réglementation afin de maintenir les règles actuelles de production de rapports par les entreprises publiques à tarifs réglementés et d'assurer l'uniformité du traitement comptable des transferts gouvernementaux entre les entités regroupées dans les états financiers de la province.

- Conseils et directives sur les initiatives de politiques proposées par le gouvernement, y compris l'examen du cadre de responsabilisation des municipalités. Soutien de la mise en œuvre de la nouvelle norme comptable du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public relative aux revenus fiscaux et à la transition de certaines entreprises publiques vers les Normes internationales d'information financière.
- Collaboration avec les ministères relativement au processus d'attestation de garantie annuelle de l'état des contrôles internes des ministères et amélioration des mesures de contrôle des systèmes et des processus financiers précisées par la loi.
- En collaboration avec le ministère de l'Infrastructure, révision des rapports et des crédits au titre des investissements dans la construction de nouveaux immeubles afin de définir clairement ces nouveaux investissements en immobilisations à l'intérieur des crédits de chaque ministère responsable. Cela contribuera à assurer la transparence de la reddition de comptes et des rapports en ce qui concerne la gestion de ces éléments d'actif.
- Direction de l'évaluation des répercussions de l'importante mise à niveau du système financier central du gouvernement. Le système est d'une importance cruciale pour la gestion des finances du gouvernement et des paiements de transfert aux Ontariens, au secteur parapublic et autres organismes participant à la prestation des programmes du gouvernement. L'évaluation des répercussions est terminée et un plan de mise en œuvre est en cours d'élaboration pour le travail débutant au cours de l'exercice 2012-2013.

Secrétariat de la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic

- Achèvement de la campagne de sensibilisation, de formation et d'information des organismes du secteur parapublic désignés concernant la mise en œuvre de la Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic, comprenant les réalisations suivantes :
 - participation de plus de 1 000 intervenants du secteur parapublic;
 - préparation d'un Guide de mise en œuvre et d'une boîte à outils de mise en œuvre.
- Mobilisation des dirigeants du secteur des organismes sans but lucratif et consultations sur les pratiques d'approvisionnement à l'échelle de la province auprès de plus de 100 organismes financés par les pouvoirs publics. Ces consultations ont mené à l'élaboration de la *Directive en matière d'approvisionnement destinée aux organismes non désignés financés par des fonds publics en Ontario*.
- Achèvement des projets pilotes de chaîne d'approvisionnement des salles d'opération qui ont permis de réaliser des économies au sein de 14 hôpitaux de l'Ontario. Publication d'un guide de ressources par l'intermédiaire de l'Association des hôpitaux de l'Ontario qui s'intitule *Optimisation de la chaîne d'approvisionnement péri-opératoire*.
- Achèvement d'un examen pangouvernemental de la transformation de la chaîne d'approvisionnement et des services administratifs aux niveaux national et international.

Division de la vérification interne de l'Ontario (DVIO)

- Poursuite de la demande émanant des ministères. Les résultats de l'enquête menée auprès des clients indiquent que 90 % de ceux-ci sont au moins satisfaits de nos services année après année.
- Poursuite de l'évolution du Programme de garanties financières pour la fonction publique visant à évaluer les risques et à renforcer ou améliorer les contrôles à tous les niveaux d'une opération financière.
- Services de consultation et participation aux principales initiatives gouvernementales visant à soutenir l'amélioration du cadre de gouvernance d'entreprise, les initiatives de transformation, la rigueur de la gestion budgétaire, les politiques de gestion et les cadres relatifs aux directives générales dans le but de renforcer la gestion des risques, l'efficacité des contrôles, la responsabilisation en matière de paiements de transfert et la gouvernance des organismes.

Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux

- Mise en œuvre d'un service d'authentification commun avec l'initiative L'Ontario propice aux affaires de ServiceOntario. Cela favorise la prestation de services gouvernementaux aux entreprises plus rapides, plus intelligents et plus simples en permettant l'autorisation des utilisateurs actuels (les contribuables), ainsi qu'en donnant accès à des renseignements plus détaillés sur les comptes tels que le Répertoire des entreprises.
- Modernisation de l'administration de l'impôt résiduel des sociétés (paiements tenant lieu d'impôt des sociétés, impôt sur l'exploitation minière et impôt sur les primes), en transférant ces applications sur OntTax. Cela accroît la capacité du ministère des Finances d'administrer le flux de revenus, soutenant ainsi la priorité que la FPO accorde à une plus grande responsabilité fiscale et à la perception des revenus.
- Officialisation du service imageON en tant que solution écologique commune d'imagerie à l'usage de tous les ministères et organismes. Le service imageON permet la gestion de l'information au sein de la FPO au moyen d'un système d'imagerie et de saisie de données complexes et (ou) à volume élevé ainsi que le transfert d'images vers un endroit déterminé par chaque partenaire ministériel.
- Mise en place d'une solution unique de « portail de collecte de données » pour la saisie et l'analyse des données du programme de Prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP). L'information recueillie aidera le ministère des Finances à préparer un plan annuel de vérification de la POEP, l'Office ontarien de financement à prévoir les dépenses associées à la POEP et le ministère de l'Énergie à assurer la gestion générale du programme POEP.
- Conception, mise au point et livraison d'une application conçue pour aider le ministère des Affaires municipales et du Logement et le ministère des Finances à administrer le Programme à court terme d'aide au loyer (PCTAL). Le PCTAL fournira une aide financière aux ménages admissibles pour le paiement de leur loyer dans l'ensemble de la province et appuiera les objectifs de la Stratégie ontarienne à long terme de logements abordables en matière de planification communautaire locale et de souplesse régionale.
- Mise en œuvre et activation du système d'imagerie des documents du Bureau des obligations familiales (BOF); transfert et intégration de la ligne de télécopie principale du BOF au service de télécopie électronique imageON. Cela vient appuyer le partenariat du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère des

Finances en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une solution intégrée d'imagerie documentaire.

- Mise au point d'une solution technologique intégrée visant à aider le Bureau du budget et le Conseil du Trésor (BBCT) à assembler le plan financier de l'Ontario. Cette solution donne à tous les secteurs de la planification des activités du ministère la capacité de rédiger et de présenter des demandes budgétaires en utilisant une application commune à toutes les étapes du budget.

Division de la prestation des programmes

- En mars 2011, le ministère a lancé le Répertoire des prestations et des programmes d'aide de l'Ontario, qui fournit un accès en ligne à des renseignements sur plus de 40 programmes de prestations. Ce répertoire permet aux citoyens de rechercher des programmes de prestations selon leur état (p. ex., célibataire ou personne âgée) et (ou) leurs besoins (p. ex., soins dentaires ou aide à l'emploi), facilite la recherche d'information sur les programmes et le processus de demande et permet de connaître les nouveaux programmes. Il comporte également un localisateur indiquant l'emplacement des points de service ainsi qu'un calculateur de crédits d'impôt en ligne qui a été mis à jour pour permettre aux individus et aux familles de déterminer à quels crédits d'impôt ils peuvent être admissibles.
- Les demandes relatives au Programme d'encouragement pour les véhicules électriques continuent d'être traitées pour le compte du ministère des Transports. Ce programme appuie le programme du gouvernement relatif aux changements climatiques en offrant un incitatif financier afin de favoriser l'achat ou la location d'un véhicule rechargeable neuf admissible.
- Le ministère des Affaires municipales et du Logement collabore actuellement avec la ville de Toronto afin de conclure une entente qui permettrait au ministère de fournir les services administratifs du volet Allocations de logement du Programme d'investissement dans le logement abordable récemment annoncé, qui fournira une flexibilité accrue pour répondre aux besoins locaux de logement.

Partenariats stratégiques et politiques relatives aux programmes

- L'adoption du projet de loi 186 – *Loi de 2011 appuyant la stratégie Ontario sans fumée pour la réduction du tabac de contrebande* le 1^{er} juin 2011, qui a apporté des modifications à la *Loi de la taxe sur le tabac*, y compris des dispositions concernant le tabac en feuilles, le tabac haché fin, les ententes et les accords avec les Premières nations, l'application de la loi ainsi que des questions de terminologie. On a également apporté des modifications d'ordre technique et administratif.
- Soutien du facilitateur des Premières nations, que le ministère a embauché pour animer une séance d'écoute et rendre compte des points de vue des Premières nations sur les questions liées au tabac sur les réserves afin de mieux comprendre les perspectives des Premières nations et fournir de l'information importante au gouvernement en vue d'un dialogue futur.
- Poursuite de l'établissement de relations et de partenariats fondés sur la collaboration avec d'autres autorités, dont l'Agence du revenu du Canada (ARC).
- Offre à l'ARC de matériel et de soutien à la formation à l'échelle provinciale pour le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt pendant deux ans.
- Organisation d'un bon nombre de séances sur les crédits d'impôt et les avantages fiscaux pour les personnes âgées, les groupes à faible revenu et les groupes autochtones.

- Augmentation de l'information et des outils accessibles en ligne (pages Web, y compris un calculateur) et réponses à des milliers de demandes de renseignements sur l'Internet à propos des crédits d'impôt et des avantages fiscaux de l'Ontario.
- Collaboration avec des groupes d'étude sur l'impôt des sociétés et les taxes à la consommation afin de déterminer et de résoudre les problèmes relatifs à la transition vers la TVH et à l'élimination progressive de la TVD.

Division des programmes de conformité

- La disponibilité de tabac illicite à bon marché fait en sorte qu'il est plus facile pour les non-fumeurs, surtout les jeunes, de commencer à fumer et que les fumeurs sont moins enclins à arrêter, ce qui nuit aux politiques du gouvernement visant à réduire le tabagisme. Pendant la période de neuf mois qui s'est terminée le 31 décembre 2011, le ministère a intenté 199 poursuites et saisi 32 621 416 cigarettes non marquées, 792 739 cigares non marqués et 9 126 108 grammes d'autres produits du tabac.
- À la suite des modifications apportées à la *Loi de la taxe sur le tabac* (LTT) le 1^{er} juin 2011, il y a eu une augmentation des poursuites pour possession de plus petites quantités de tabac non taxé en raison des nouvelles dispositions et des infractions correspondantes pour simple possession et possession à des fins de revente. Les unités d'application de la loi du ministère continuent à travailler avec la police afin d'intenter des poursuites contre les personnes ayant fait l'objet par la police d'une saisie autorisée en vertu des nouvelles dispositions.
- Conformément aux efforts du ministère visant à faire en sorte que tous les contribuables paient leur juste part d'impôts et à sensibiliser les contribuables aux conditions d'admissibilité pour demander des remboursements en vertu du programme des acheteurs d'un premier logement, le ministère a entrepris un projet de vérification qui a permis de déceler un nombre important de demandes non admissibles qui avaient été effectuées électroniquement. Au cours de l'exercice 2011-2012, plus de 800 avis de cotisations ont été émis, ce qui a permis le recouvrement de près de 2 millions de dollars en droits de cession immobilière qui n'avaient pas été dûment payés. Ce projet de vérification est en cours.
- Le programme de vérification de la taxe de vente au détail a pris fin avec succès le 1^{er} mars 2012. Il a permis au ministère de respecter, en grande partie, ses engagements en matière de revenus et de doubler l'étendue des vérifications. Dans le cadre de l'élimination progressive de la taxe de vente au détail (TVD), le ministère s'est associé à l'Association des hôpitaux de l'Ontario (AHO) et a offert de préparer, pour ses membres, une demande de remboursement de tout versement excédentaire de TVD afin de s'assurer que l'argent demeure au sein du système de soins de santé. Près de 33 millions de dollars y sont restés grâce à cette initiative.
- L'ajout d'information sur de nouvelles lois (impôt santé des employeurs, taxe sur les carburants et taxe sur le tabac) a permis de renforcer les capacités du système FAIRS d'évaluation des risques. Les capacités prédictives qu'offre la solution FAIRS permettent au ministère de mieux prioriser la charge de travail des agents de recouvrement afin de maximiser les sommes recouvrées. Le projet FAIRS a été mis en œuvre afin de fournir des capacités en matière de modélisation de données. Ces capacités permettent au ministère de prévoir avec exactitude la probabilité de paiement des sommes à recevoir grâce à l'utilisation d'un outil d'exploration de données et de modèles d'analyse et de prévision.

Administration du ministère

Services financiers et administratifs

- Gestion du processus de planification axée sur les résultats pour les ministères des Finances et du Revenu, en respectant les ententes ministérielles énoncées dans la version imprimée du Budget des dépenses 2011-2012, les documents d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012 et la soumission du Plan axé sur les résultats de 2012-2013. Coordination de l'examen du Budget des dépenses par le Comité permanent des budgets des dépenses pour le ministère des Finances et le ministère du Revenu.
- Surveillance constante des plans de dépenses et communication des stratégies de contrôle des coûts, ce qui a entraîné la déclaration rapide d'économies pour le ministère des Finances et le ministère du Revenu.
- Gestion des documents présentés en cours d'exercice aux organismes centraux faisant état des nouvelles exigences opérationnelles, des projets approuvés, des décisions et des risques financiers.
- Gestion du processus relatif aux Comptes publics 2010-2011 à la fois pour le ministère des Finances et le ministère du Revenu. Conseils et soutien en matière de contrôle financier offerts aux secteurs de programmes en ce qui a trait à un large éventail de questions, notamment la gestion de la viabilité des limites de dotation en personnel, et fourniture de systèmes stratégiques de soutien administratif visant à déterminer et à gérer le programme de recrutement prévu.
- Présentation du plan ministériel annuel conjoint en matière de sécurité physique conformément à la Politique opérationnelle en matière de sécurité physique de la FPO. Dépôt du Plan annuel de continuité des opérations.
- Soutien continu des priorités ministérielles en lançant de nouvelles initiatives telles que la création d'un groupe consultatif sur la diversité et l'inclusion, la préparation du Plan d'accessibilité annuel et la préparation du plan vert annuel.
- Coordination de la participation du ministère au sondage sur la mobilisation des employés et planification des initiatives en tenant compte des résultats.
- Définition d'une stratégie complète en matière de locaux afin d'utiliser efficacement le portefeuille de locaux du ministère et de réduire son empreinte.

Direction de la gestion stratégique des ressources humaines

- Conseils et soutien stratégiques au ministère des Finances en matière de ressources humaines.
- Conseils et soutien techniques à l'égard des initiatives de transformation des activités, y compris celles qui découlent du Budget de l'Ontario de 2011.
- Conseils et soutien en matière de ressources humaines concernant les initiatives de changement organisationnel au sein de l'ancien ministère du Revenu.
- Conseils et soutien en matière de ressources humaines concernant l'intégration de l'ancien ministère du Revenu au sein du ministère des Finances.
- Poursuite de la recherche de l'excellence organisationnelle et obtention d'une certification de niveau 3 d'Excellence Canada.

Direction des communications et des affaires ministérielles

- Direction de la publication et de la production de produits ministériels importants, y compris :
 - le Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2011;
 - le Budget de l'Ontario 2012;

- les consultations prébudgétaires 2012;
- les Comptes publics de l'Ontario 2010-2011;
- le document *Perspectives économiques et revue financière 2011*;
- la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario;
- la divulgation des traitements dans le secteur public;
- le soutien en matière de publicité et de promotion pour les Obligations d'épargne de l'Ontario : la campagne a permis de recueillir 565 millions de dollars pendant la période de vente de trois semaines en juin 2011;
- la publicité concernant le Budget de l'Ontario 2011 (la campagne a débuté en mars 2011 et s'est poursuivie en avril 2011).

Direction des services juridiques

- Participation de la DSJ à l'examen des documents budgétaires et à l'ébauche du projet de loi sur le budget, *Loi de 2012 sur une action énergique pour l'Ontario (mesures budgétaires)* et conseils en lien avec diverses questions émanant du Budget, en ce qui a trait notamment aux prestations de retraite et à la rémunération.
- Conseils juridiques concernant le programme d'emprunt de la province – environ 34,9 milliards de dollars en opération sur obligations l'année dernière (elles devraient totaliser 35,6 milliards de dollars durant l'exercice actuel) – et le programme de produits dérivés connexes; participation aux prêts consentis à des organismes publics au montant de 956 millions de dollars, dont 737 millions aux conseils scolaires
- Ébauche du projet de loi 186, qui a apporté des modifications importantes à la *Loi de la taxe sur le tabac*, y compris la réglementation du tabac en feuilles.
- Avis juridiques sur diverses questions relatives aux valeurs mobilières (y compris le projet d'offre publique d'achat du Groupe Maple à l'égard du Groupe TMX), aux assurances (notamment l'ébauche de modifications à la *Loi sur les assurances* et l'Annexe sur les indemnités d'accident légales) et conseils se rapportant au Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile, aux prestations de retraite (y compris les questions découlant de la liquidation de Nortel Networks Limited et de la fermeture de l'usine Electro-Motive par Caterpillar à London, en Ontario), à l'OLG et à la LCBO et aux activités de l'Équipe de vérification judiciaire (y compris ORNGE).
- Participation à des poursuites relatives à des accusations d'infractions provinciales portées par le personnel du ministère ainsi qu'à l'audition d'appels et autres poursuites civiles découlant d'appels de cotisations fiscales en vertu de diverses lois provinciales en la matière, notamment la *Loi de la taxe sur le tabac*, la *Loi sur la taxe de vente au détail*, la *Loi sur l'imposition des sociétés*, la *Loi de la taxe sur l'essence*, la *Loi sur les droits de cession immobilière*, la *Loi sur l'impôt santé des employeurs* et autres lois.

Équipe des services de vérification pour les finances (ESVF)

- Réponse assez efficace de l'ESVF aux besoins des clients, autant pour les services d'assurance que pour les services de consultation. Un récent sondage sur la satisfaction de la clientèle a révélé que 89 % des clients de l'ESVF étaient satisfaits des services fournis.
- Poursuite de l'aide que l'ESVF apporte au ministère des Finances et à ses organismes ainsi qu'à d'autres ministères dans leur interaction avec le vérificateur général de l'Ontario relativement aux comptes publics. Rédaction d'un cahier d'information par l'ESVF en consultation avec le service des communications du Bureau du Conseil des ministres et préparation des hauts fonctionnaires du gouvernement au dépôt du Rapport annuel du vérificateur général de 2011.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD)

- Protection de tous les déposants contre les pertes de dépôts détenus dans les *credit unions* et les caisses populaires de l'Ontario malgré le fait que certaines institutions ont mis fin à leurs activités.
- Amélioration des exigences relatives à la gestion des risques des institutions assurées grâce à la mise à jour des normes de bonnes pratiques commerciales et financières dans les domaines de la vérification interne et de la gestion des risques organisationnels.
- Examen plus poussé de toutes les institutions présentant un profil de risque plus élevé que le niveau acceptable et adoption de mesures appropriées pour protéger les déposants.
- Adoption de mesures proactives afin de récupérer les pertes passées découlant de manquements attribuables à des fraudes et à des activités illégales d'anciens employés et directeurs de caisses d'épargne. En 2011, recouvrement fructueux d'environ 4 millions de dollars au titre des pertes passées.
- Le site Web de la SOAD fournit des renseignements transparents et accessibles au public sur la couverture d'assurance-dépôt, les activités de réglementation, les programmes et le rendement de la Société.
- À la fin de 2011, Le Fonds de réserve d'assurance-dépôts de la SOAD est passé à 113,2 millions de dollars afin d'assurer une plus grande sécurité aux déposants.

Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO)

- **Lutte contre la fraude dans le secteur de l'assurance-automobile conjointement avec le Groupe de travail antifraude de l'assurance-automobile.**
La CSFO a présidé le comité d'études Méthodes de réglementation et le groupe de travail antifraude du Système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance-automobile (DRSSAA). La CSFO fait partie du comité d'études Prévention, détection, enquête et mesures d'application et du comité d'études sur la participation et la sensibilisation des consommateurs, qui ont formulé des commentaires en vue de la préparation du rapport provisoire du groupe de travail. La CSFO a publié une nouvelle exigence pour les assureurs selon laquelle les chefs de la direction des compagnies attestent que des mesures de contrôle des coûts et de lutte contre la fraude et les abus sont mises en place afin d'assurer la conformité à l'Annexe sur les indemnités d'accident légales.
- **Mise en œuvre réussie des initiatives indiquées dans les réformes de l'assurance-automobile de 2010, y compris le projet de protocole de traitement des blessures légères, la révision de la définition de déficience invalidante et une étude des dossiers de demande d'indemnisation fermés.**
Une demande de propositions en matière de services de consultation afin d'élaborer un nouveau protocole de traitement des blessures légères a été publiée en 2011. Le Comité d'experts sur les déficiences invalidantes a préparé deux rapports en 2011. Le premier rapport comprenait des recommandations sur la définition de « déficience invalidante », tandis que le second donnait des détails sur les exigences de formation et d'expérience pour les évaluateurs de déficience invalidante. En décembre 2011, le surintendant a remis son rapport et ses recommandations au ministre des Finances sur la définition de déficience invalidante dans l'Annexe sur les indemnités d'accident légales, à la suite de consultations avec les intervenants. Au début de 2012, la CSFO a publié une demande de propositions en matière de

services de consultation afin de mener une étude des dossiers de demande d'indemnisation fermés.

- **Mise en œuvre d'initiatives pour régler l'arriéré du système de règlement des différends, y compris :**

- un nouveau système de calendrier électronique de règlement des différends;
- des campagnes éclair de règlement exécutoire pendant lesquelles les dossiers sont regroupés par assureur et cabinet d'avocats ou de parajuristes afin d'essayer de régler plusieurs dossiers en une seule journée;
- un processus volontaire de renonciation sur consentement mutuel des parties lorsque celles-ci conviennent de l'impossibilité de conclure un règlement raisonnable par la médiation.

En janvier, la CSFO a publié une demande de propositions (DP) pour trouver jusqu'à quatre fournisseurs privés en mesure d'offrir des services de règlement des différends pour réduire l'arriéré.

- **Mise en œuvre de la phase initiale du cadre pluriannuel de réglementation des régimes de retraite fondée sur les risques.**

Concentration actuelle des efforts sur l'élaboration de méthodes exhaustives d'évaluation des risques et de la documentation connexe. Début de projets pilotes sur l'examen des risques financiers et opérationnels, dont la fin est prévue à l'automne 2012.

- **Mise en œuvre d'une démarche multistratégique pour traiter les problèmes de conformité dans le secteur du courtage hypothécaire.**

La CSFO a élaboré de nouvelles exigences de formation obligatoire pour tous les courtiers et agents en hypothèques en vue du renouvellement de leur permis, qui doit s'être terminée au plus tard le 31 mars 2012 pour renouveler leur permis. Visites annuelles sur place de maisons de courtage d'hypothèques et de bureaux d'administrateurs d'hypothèques afin de s'assurer que les politiques et les procédures exigées sont en place. Confirmation que les maisons de courtage d'hypothèques sont couvertes par une assurance erreurs et omissions appropriée.

- **Collaboration avec le ministère des Finances en vue d'élaborer les initiatives en matière de politiques réglementaires annoncées dans le Budget de l'Ontario de 2012.**

Le budget prévoyait plusieurs initiatives visant à renforcer les capacités réglementaires de la CSFO.

Tribunal des services financiers

- En 2011, le TSF a poursuivi l'examen intensif de ses Règles de procédure et de pratique, y compris les formulaires prescrits. Celles-ci sont mises à jour afin de tenir compte des changements apportés aux principes de droit administratif en vertu des lois connexes, de la jurisprudence et de la législation applicable régissant les services financiers. L'examen comprenait un processus étendu de consultation des intervenants. Le Tribunal étudie les commentaires reçus jusqu'à maintenant au cours de ce processus et terminera le processus en 2012-2013.

Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

- Production de revenus d'environ 1,6 milliard de dollars pour la province, contribuant aux grandes priorités du gouvernement comme les soins de santé, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que l'investissement dans l'infrastructure, qui profitent à tous les Ontariennes et Ontariens.

- Renforcement de son mandat de responsabilité sociale en refusant des services, s'il y a lieu, et en sensibilisant davantage la population aux problèmes liés à l'alcool dans le cadre de campagnes telles que Dégonflez l'éléphant.
- Poursuite de son engagement envers l'environnement grâce au Programme de consignation de l'Ontario; plus d'un milliard de contenants ont été rapportés depuis son lancement en 2007. Réalisation d'un taux combiné de réacheminement des déchets de 92 pour cent pour les contenants que la LCBO vend en prenant en compte le Programme de consignation de l'Ontario et le système municipal des boîtes bleues.
- Lancement d'une initiative ponctuelle importante visant à optimiser la valeur des biens publics en proposant de vendre le siège social de la LCBO.
- Détermination d'un certain nombre de mesures stratégiques visant à accroître les économies et à optimiser les possibilités de revenu au cours des exercices 2013-2014 et 2014-2015.

Conseil ontarien des prévisions économiques

- Conseils au ministre relativement aux prévisions et hypothèses macroéconomiques à utiliser pour l'établissement du budget de 2012 et du plan financier qui s'y rapporte.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

- Les chiffres réels provisoires de 2011-2012 du Budget de l'Ontario de 2012 présentent un excédent des revenus par rapport aux dépenses d'environ 1,2 milliard de dollars, ce qui ramènerait la dette non provisionnée de la société (ou dette restante) de 13,4 à 12,3 milliards de dollars au 31 mars 2012. Cela constituerait le huitième recul annuel de la dette non provisionnée (7,1 milliards de dollars de moins qu'au moment où l'ancien Ontario Hydro a été restructuré le 1^{er} avril 1999, la dette s'élevant alors à 19,4 milliards de dollars).

Office ontarien de financement (OOF)

- Achèvement du programme d'emprunt à long terme de la province, avec plus de 80 % des emprunts contractés sur le marché national, ce qui est bien au-dessus de la cible d'au moins 60 %, et atteinte de l'objectif de prolongation de la durée des emprunts du programme. Cette prolongation a permis à la province de profiter de faibles taux d'intérêt sur une plus longue période, ce qui atténue l'incidence de la hausse prévue des taux d'intérêt sur les frais d'intérêt de la dette de la province. L'OOF a également accordé des prêts à long terme d'une valeur de 1,7 milliard de dollars à des organismes publics, dont un certain nombre de conseils scolaires, de collèges et de sociétés d'État.
- La hausse des flux de trésorerie découlant de la baisse des déficits en 2010-2011 et 2011-2012 a permis de racheter des obligations émises par la province et ainsi d'alléger la dette arrivant à échéance au cours des deux prochaines années.
- Grâce à une gestion efficace de la dette et à des taux d'intérêts et des déficits plus bas que prévu, les frais d'intérêt de la dette ont été inférieurs de 200 millions de dollars à ce qui avait été prévu dans le budget de 2011-2012.
- Réalisation d'un important exercice de diligence raisonnable concernant les demandes présentées en vertu du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones.
- Poursuite de la prestation de services bancaires et de gestion de l'encaisse efficaces à la FPO. Réalisation de progrès importants concernant la mise en œuvre de normes obligatoires de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement

applicables aux paiements que reçoivent les divers ministères par cartes de crédit et de débit.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG)

- Génération de revenus bruts d'environ 6,5 milliards de dollars et versement de bénéfices nets de 1,8 milliard de dollars à la province.
- Les activités de loterie et de jeu ont soutenu plus de 17 000 emplois en Ontario dans les établissements de jeu de l'OLG, les casinos dans les complexes de villégiature et les bureaux principaux.
- Obtention du plus haut niveau de reconnaissance, en avril 2011, pour son programme Jeu responsable de la part de la World Lottery Association (WLA). L'OLG est devenue l'un des cinq exploitants de jeu d'Amérique du Nord et l'un des 22 exploitants dans le monde à atteindre l'accréditation de niveau 4 de la WLA.
- Poursuite de la mise en œuvre du projet de jeu en ligne (JEL) et de l'initiative de revitalisation des bingos et jeux de bienfaisance menés et gérés par l'OLG. Cela comprenait le lancement d'une demande de propositions concurrentielle en décembre 2011 dans le but de trouver un fournisseur indépendant pour élaborer et exploiter un site de jeu en ligne.
- Présentation du rapport *Modernisation de la loterie et du jeu en Ontario* au ministère des Finances en mars 2012; le gouvernement a enjoint à l'OLG de moderniser ses activités de jeu et de loterie au cours des cinq prochaines années dans le cadre de plusieurs initiatives, notamment les suivantes :
 - reconfiguration du nombre sites de jeux et de leur emplacement, ainsi que l'adaptation du type d'activités de jeu à ces endroits, dont les avantages seront accrus par l'abolition du programme Salles de machines à sous le 31 mars 2013;
 - mise en œuvre d'un nouveau modèle tarifaire pour les municipalités qui accueillent des établissements de jeu;
 - instauration d'un nouveau réseau de ventes pour ses produits de loterie en lançant les ventes multicaisses dans les principaux commerces de détail (p. ex., les épiceries, les pharmacies, les magasins à grande surface, etc.);
 - augmentation des économies opérationnelles pour l'OLG en élargissant le rôle du secteur privé.

Commission des courses de l'Ontario

- Réglementation de l'industrie des courses de chevaux dans l'intérêt du public.
- Arbitrage de plus de 1 500 dates de course, en assurant notamment la conformité aux règles de course au moyen d'investigations, de dépistages de drogues, de recherches d'articles et de produits interdits et de la mise en application de normes de sécurité dans les hippodromes.
- Administration de programmes au nom de l'industrie des courses de chevaux, y compris le Programme d'amélioration du cheval et le Programme de développement de l'industrie des courses de chevaux Quarter Horse.
- Mise en œuvre du Programme des courses de l'Ontario pour une deuxième année (c.-à-d. 2011), ce qui crée des courses plus équilibrées grâce à une classification selon le montant des bourses ou l'offre de chevaux et la coordination des dates de course dans l'ensemble de la province.

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)

- Réalisation d'un examen organisationnel complet et d'une analyse comparative par rapport aux pratiques exemplaires internationales en matière de réglementation qui

ont donné lieu à la préparation d'un nouveau plan stratégique triennal. Le plan énonce la manière dont la CVMO s'y prendra pour mettre en place une réglementation efficace pour les marchés financiers de l'Ontario, en mettant notamment davantage l'accent sur la protection des investisseurs, la recherche, la coordination des politiques, la gestion du risque, l'établissement de rapports sur le rendement et l'excellence opérationnelle. Le plan lui permettra de se positionner en tant qu'organisme de réglementation moderne, efficient et efficace de premier plan.

- La CVMO, en qualité de principal organisme de réglementation du Groupe TMX, a entrepris un examen détaillé, sur les plans de la réglementation, des politiques et des opérations, des principaux enjeux pour les marchés financiers qui sous-tendent l'acquisition proposée du Groupe TMX Inc. par la Corporation d'acquisition Groupe Maple et la demande d'Alpha Group Inc. d'être considéré comme une place boursière, en procédant notamment à des consultations publiques dans le but de recevoir directement les commentaires des parties intéressées et en collaborant activement avec d'autres organismes de réglementation.
- En réponse aux préoccupations soulevées sur le marché au milieu de 2011 concernant les émetteurs actifs sur les marchés émergents inscrits à la cote qui réunissent des capitaux sur nos marchés, la Commission a entrepris un examen complet axé sur la conformité. L'objectif de l'examen était d'évaluer la qualité et la pertinence de l'information divulguée par certains émetteurs et de leurs pratiques de gouvernance, ainsi que le caractère adéquat du rôle de gardien que jouent les vérificateurs, les preneurs fermes et les bourses, afin de déterminer tout problème général lié aux politiques et toute préoccupation se rapportant à une entité particulière. L'examen s'est également penché sur les moyens juridiques par lesquels ces émetteurs ont accédé au marché de l'Ontario. Le rapport a relevé des éléments préoccupants et formulé de nombreuses recommandations initiales qui contribueront à la protection des investisseurs et au renforcement de l'intégrité de nos marchés.
- La CVMO a renouvelé son engagement envers le renforcement de la dissuasion en portant davantage de causes quasi criminelles devant les tribunaux, ce qui a permis d'atteindre un nombre record de peines d'emprisonnement – totalisant plus de 16 ans de peines d'emprisonnement en 2011, contre 195 jours en 2010. La Direction de l'application de la loi de la CVMO a également réduit son délai de réponse aux questions et événements décisifs, y compris les enquêtes prioritaires, et a pris des mesures concrètes pour aider les investisseurs lésés qui avaient acheté des papiers commerciaux adossés à des actifs en obtenant l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario de distribuer (avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières – OCRCVM) plus de 59 millions de dollars reçus de certains courtiers en valeurs mobilières et d'institutions financières dans le cadre d'ententes à l'amiable.
- La CVMO a négocié des protocoles d'entente internationaux pour mieux soutenir les activités de coopération, de consultation et de partage d'information de la CVMO avec les organismes de réglementations suivants : la Financial Industry Regulatory Authority, l'Australian Securities and Investments Commission et l'European Securities and Markets Authority.

Dépenses réelles provisoires et effectif du ministère, 2011-2012
Tableau 1 : Dépenses réelles provisoires et effectif du ministère, 2011-2012

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$)* 2011-2012 (à l'exclusion de l'effectif)
Fonctionnement et immobilisations	1 050,2
Soutien à la transition à la taxe de vente harmonisée	1 441,6
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	591,7
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	250,0
Achats d'électricité	1 387,0
Intérêt sur la dette	10 096,9
Effectif au 31 mars 2012	2 652,8

* Voir les pages 195 et 196 du Budget de l'Ontario de 2012.

